



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

Mob : 06 52 61 65 13

baptiste.fernandez@agendadiagnostics.fr

Mme Rebecca VALTONEN

Dossier N° 2022-09-02734

Dossier de Diagnostic Technique

Vente



AMIANTE



PLOMB



TERMITES



ÉLECTRICITÉ



DPE



ERP



Adresse de l'immeuble

5 Route de Trie

65220 LAPEYRE

Date d'édition du dossier

19/09/2022

Donneur d'ordre

Rebecca VALTONEN



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 1.000 € - SIRET : 838 641 132 00017 - APE : 7120B





RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique ⁽⁵⁾
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment ⁽⁶⁾
- Information sur la présence d'un risque de mэрule ⁽⁶⁾
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées ⁽⁷⁾
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet ⁽⁸⁾

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ⁽⁹⁾
- État de l'installation intérieure d'électricité ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation intérieure de gaz ⁽¹⁰⁾
- État de l'installation d'assainissement non collectif ⁽¹¹⁾
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) ⁽¹²⁾

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

⁽¹⁾ Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

⁽²⁾ À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

⁽³⁾ Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

⁽⁴⁾ Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

⁽⁵⁾ Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

⁽⁶⁾ Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

⁽⁷⁾ Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

⁽⁸⁾ Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

⁽⁹⁾ Si immeuble construit avant le 01/01/1949

⁽¹⁰⁾ Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

⁽¹¹⁾ Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

⁽¹²⁾ Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aэrodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr



Nos services de confiance

DIAG MAG Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic		DIAG PAY Paiement direct en ligne	
DIAG ZEN Des questions sur votre rapport ? SAV postdiagnostic pour vous accompagner		DIAG ASSIST Quel diagnostic, pour quel bien ? Téléchargez l'appli Diag Assist !	

N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble

5 Route de Trie

65220 LAPEYRE

Date d'édition du dossier

19/09/2022

Donneur d'ordre
Rebecca VALTONEN

Réf. cadastrale

Non communiquées

N° lot
Sans objet

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



AMIANTE

Absence de matériaux et produits contenant de l'amiante

Limite de validité :
Aucune (obligations réglementaires à vérifier)



PLOMB

Présence de risque potentiel d'exposition au plomb

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Limite de validité :
(En cas de présence de plomb)
Vente : 18/09/2023
Location : 18/09/2028



TERMITES

Absence d'indices d'infestation de termites

Limite de validité :
18/03/2023



ÉLECTRICITÉ

Présence d'une ou plusieurs anomalies

Constatations diverses : des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Limite de validité :
Vente : 18/09/2025
Location : 18/09/2028



DPE

260 kWh/m²/an



260 kWh/m²/an



7 kg CO₂/m²/an

Limite de validité :
18/09/2032



ERP

Présence de risque(s)

Plan de prévention des risques : PPRN (Risques pris en compte : Mouvement de terrain) – Sismicité : 3 (modérée) – Secteur d'information sur les sols : Non

Limite de validité :
18/03/2023



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

Mob : 06 52 61 65 13

baptiste.fernandez@agendadiagnostics.fr

Mme Rebecca VALTONEN

Dossier N° 2022-09-02734 #A

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Listes A & B

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : **5 Route de Trie**
65220 LAPEYRE
Référence cadastrale : **Non communiquée**
Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**
Nature de l'immeuble : **Maison individuelle**
Étendue de la prestation : **Parties Privatives**
Destination des locaux : **Habitation**
Date permis de construire : **Avant 1948**



DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Propriétaire : **Mme Rebecca VALTONEN – 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Opérateur de repérage : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**
Certification n°CPDI5968 délivrée le 29/04/2021 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)

Cabinet de diagnostics : **CABINET Baptiste FERNANDEZ**
41 rue du Général DE GAULLE – 65200 BAGNÈRES DE BIGORRE
N° SIRET : **838 641 132 00017**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2022 au 01/01/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de repérage concerné.



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 1.000 € - SIRET : 838 641 132 00017 - APE : 7120B



RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2022-09-02734 #A**

Ordre de mission du :

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s) : **Pas d'accompagnateur**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Moyens mis à disposition : **Aucun**

Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**

Commentaires : **Néant**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-12-1 à L1334-17 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence d'amiante
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Article R1334-14 du Code de la Santé Publique : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique : Obligations des propriétaires de tout ou partie d'immeubles bâtis en matière de repérage
- Articles R1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique : Établissement des repérages et rapports de repérage
- Articles R1334-23 et R1334-24 du Code de la Santé Publique : Compétences des personnes et des organismes qui effectuent les repérages, les mesures d'empoussièrement et les analyses des matériaux et produits
- Articles R1334-26 à R1334-29-2 du Code de la Santé Publique : Obligations issues des résultats des repérages
- Article R1334-29-7 du Code de la Santé Publique : Constitution et communication des documents et informations relatifs à la présence d'amiante
- Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique : Programmes de repérage de l'amiante
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 modifié relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU REPÉRAGE

Ce repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble bâti et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien et de maintenance. Il est basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et ne concerne pas les équipements et matériels (chaudières, par exemple).

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant. Ce repérage visuel et non destructif ne peut se substituer à un repérage avant réalisation de travaux ou avant démolition.

CONCLUSION

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante.**

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Composants ou parties de composants qui n'ont pu être inspectés

Néant

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

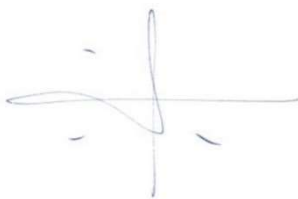
Visite effectuée le **15/09/2022**

Rapport rédigé à **BAGNÈRES DE BIGORRE**, le **19/09/2022**

Opérateur de repérage : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**

Durée de validité : **Non définie par la réglementation**

Signature de l'opérateur de repérage



Cachet de l'entreprise



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

SIRET : 838 641 132 00017 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce repérage, basé sur les listes A et B de matériaux et produits mentionnés à l'Annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, peut être utilisé pour la vente du bien, la constitution et la mise à jour du dossier technique amiante (DTA) et du dossier amiante parties privatives (DA-PP).

Attention ! Avant tous travaux ou démolition, ce repérage doit être complété : contactez-nous pour plus d'informations.

CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

Programme de repérage réglementaire

Il s'agit de la liste réglementaire de matériaux et produits devant être inspectés. Il ne s'agit pas des matériaux et produits effectivement repérés. Si de tels composants amiantés ont été repérés, ils figurent ci-après au chapitre « Résultats détaillés du repérage ».

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE A

Composant à sonder ou à vérifier
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : LISTE B

Composant de la construction	Partie du composant
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux de cloisons
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets/volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes)
Vide-ordures	Conduits
4. Éléments extérieurs	
Toitures	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment)
Conduits en toiture et façade	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée

Modes opératoires

Nous tenons à votre disposition nos modes opératoires pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante. Ces modes opératoires décrivent la méthodologie propre à nos interventions. Ils permettent notamment de limiter la propagation de fibres d'amiante lors des sondages et prélèvements.

Conditions d'inaccessibilité

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, ...) par du mobilier, des revêtements de décoration de type synthétique, panneaux, matériaux isolants, cloisons ou tous autres matériaux pouvant masquer des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité.

Les parties d'ouvrage, éléments en amiante inclus dans la structure du bâtiment ainsi que les éléments coffrés ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

Les prélèvements nécessaires au repérage et entraînant une dégradation des matériaux sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage. Les prélèvements concernant les matériaux ayant une fonction de sécurité (éléments coupe-feu, clapets, joints, ...) ne sont réalisés que s'ils n'entraînent aucune modification de l'efficacité de leur fonction de sécurité.

Constatations diverses

Maison principale Rez de chaussée Garage : Pièce vérifiée partiellement en raison des nombreux objets lourds et encombrants.

Maison principale Rez de chaussée Atelier : Pièce vérifiée partiellement en raison des nombreux objets lourds et encombrants.

Maison principale Rez de chaussée Pièce : Pièce vérifiée partiellement en raison des nombreux objets lourds et encombrants.

Maison principale Rez de chaussée Extérieur : Façades et toiture partiellement visibles.

Maison principale 2ème étage Combles : Pièce vérifiée partiellement en raison des nombreux objets lourds et encombrants.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE






Ces résultats sont présentés sous 2 formes :

- « **Locaux visités & matériaux et produits repérés** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés par local visité, qu'ils contiennent de l'amiante ou pas ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique et une désignation en langage courant ;
- « **Matériaux et produits contenant de l'amiante** » et « **Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante** » :
 - ▶ Les matériaux et produits repérés sont regroupés selon le fait qu'ils contiennent ou pas de l'amiante, indépendamment du local où ils se trouvent ;
 - ▶ Leur identification est réalisée grâce à un numéro unique (le même que précédemment, ce qui permet de faire le lien entre les 2 types de présentation des résultats) et leur libellé réglementaire (composant / partie du composant) ;
 - ▶ Le critère ayant permis de conclure à la présence ou à l'absence d'amiante y est précisé :

- Sur décision de l’opérateur : Document consulté (information documentaire sur le matériau ou produit, facture de fourniture et pose du matériau ou produit), Marquage du matériau ou produit, Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d’amiante, Jugement personnel de l’opérateur (uniquement pour les matériaux et produits de la Liste B) ;
- Après analyse : Prélèvement d’un échantillon de matériau ou produit et analyse par un laboratoire accrédité.

Enfin, la **légende** ci-dessous permet d’expliquer la terminologie et les pictogrammes utilisés dans les tableaux de résultats.




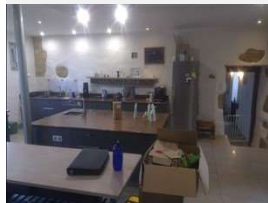


Légende des colonnes des tableaux de matériaux et produits repérés





CARACTÉRISTIQUE	Identifiant	Commentaire	
Élément de construction	N°	Numéro de l’élément de construction permettant de faire le lien entre sa désignation courante et son libellé réglementaire	
	Désignation	Description courante de l’élément de construction	
	Composant / Partie du composant	Description selon le programme de repérage réglementaire (cf. ‘Conditions de réalisation du repérage’)	
Sondages et prélèvements		Prélèvement (P1 : référence du prélèvement) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
		Sondage : le recensement des sondages n’a pas vocation à être exhaustif D1 : référence de la décision opérateur ZPSO : zone présentant des similitudes d’ouvrage (se réfère à un prélèvement ou une décision de l’opérateur sur un matériau ou produit de même nature : ce prélèvement ou cette décision de l’opérateur est l’élément témoin de référence de la ZPSO) Si le pictogramme est rouge, alors le matériau est amianté	
		Présence d’amiante	
		Prélèvement en attente de résultat d’analyse	
	ZH	Zone homogène : partie d’une ZPSO ayant les mêmes caractéristiques en matière de protection du matériau ou produit, d’état de dégradation, d’exposition à la circulation d’air et aux chocs et vibrations, d’usage des locaux	
Paroi	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d’entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d’une montre	
	SO	Sol	
	PL	Plafond	
État de conservation (EC)	1, 2 ou 3	Classification des flocages, calorifugeages et faux plafonds (arrêté du 12/12/2012) : le cas échéant, voir en annexe les grilles d’évaluation	
Justification		Indication des éléments qui ont permis de conclure à la présence ou à l’absence d’amiante	
Préconisation	Recommandations de gestion	EP	Évaluation périodique (arrêté du 12/12/2012)
		AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau (arrêté du 12/12/2012)
		AC2	Action corrective de 2 nd niveau (arrêté du 12/12/2012)
	Obligations réglementaires	EVP	Évaluation périodique dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		SNE	Surveillance du niveau d’empoussièrément dans l’air (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)
		TCR	Travaux de confinement ou de retrait dans un délai maximal de trois ans (article R1334-27 du Code de la Santé Publique)







Locaux visités & matériaux et produits repérés









Les (éventuelles) lignes d’éléments de construction en gras (avec pictogrammes ‘a’ et prélèvements/sondages en rouge) correspondent à des matériaux ou produits contenant de l’amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes. Les autres lignes d’éléments de construction correspondent à des matériaux ou produits ne contenant pas d’amiante, dont on trouvera le détail dans les rubriques suivantes, ou n’entrant pas dans le cadre de cette mission.







LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison principale Rez de chaussée Garage	1	Plancher Terre battue		
	2	Mur Pierres (A)		
	3	Mur Pierres (B)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements	
	N°	Désignation	Photo		
	4	Mur Pierres (C)			
	5	Mur Pierres (D)			
	6	Plafond Charpente traditionnelle bois			
	7	Plafond Tuiles mécaniques			
	8	Conduit(s) de fluide Pvc		D2 	
	9	Mur Brique (B)			
	10	Porte Bois Peinture (Mur A)			
	11	Porte gauche Bois --- (Mur B)			
	12	Porte droite Bois --- (Mur B)			
	13	Conduit(s) de fluide Métal		D1 	
	Maison principale Rez de chaussée Cuisine 	14	Plancher Carrelage		
		15	Mur Plâtre Peinture (A)		
		16	Mur Plâtre Peinture (B)		
17		Mur Plâtre Peinture (C)			
18		Mur Plâtre Peinture (D)			
19		Plafond Placoplâtre Peinture			
20		Porte Bois --- (Mur A)			
21		Fenêtre gauche Pvc (Mur B)			
22		Fenêtre droite Pvc (Mur B)			
23		Volet gauche Bois Peinture (Mur B)			
Maison principale Rez de chaussée Salle à manger 	24	Volet droite Bois Peinture (Mur B)			
	25	Porte Bois Vernie (Mur C)			
	26	Porte Bois Vernie (Mur D)			
	27	Plancher Carrelage			
	28	Mur Plâtre Peinture (A)			
	29	Mur Plâtre Peinture (B)			
	30	Mur Plâtre Peinture (C)			
	31	Mur Plâtre Peinture (D)			
	32	Plafond Placoplâtre Peinture			
	33	Porte Bois --- (Mur A)			
Maison principale Rez de chaussée Entrée 	34	Porte Bois --- (Mur C)			
	35	Fenêtre Pvc (Mur B)			
	36	Fenêtre Pvc (Mur D)			
	37	Volet Bois Peinture (Mur B)			
	38	Volet Bois Peinture (Mur D)			
	39	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur A)		D3 	
	40	Linteau cheminée Bois Peinture (Mur A)			
	41	Plancher Carrelage			
	42	Mur Plâtre Peinture (A)			
	43	Mur Plâtre Peinture (B)			
44	Mur Plâtre Peinture (C)				
45	Mur Plâtre Peinture (D)				
46	Escalier Bois				
47	Plafond Plâtre Peinture				
48	Plafond Solives bois ---				





LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	49	Plafond Bois Peinture		
	50	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	51	Porte Bois --- (Mur B)		
	52	Porte Bois --- (Mur D)		
	53	Garde Corps / Rampe / main courante Métal		
	68	Fenêtre Bois Peinture (Mur C)		
	69	Volet Bois Peinture (Mur C)		
Maison principale Rez de chaussée Séjour 	54	Plancher Carrelage		
	55	Mur Plâtre Peinture (A)		
	56	Mur Plâtre Peinture (B)		
	57	Mur Plâtre Peinture (C)		
	58	Mur Plâtre Peinture (D)		
	59	Plafond Placoplâtre Peinture		
	60	Porte Bois --- (Mur A)		
	61	Fenêtre Pvc (Mur B)		
	62	Fenêtre Pvc (Mur C)		
	63	Fenêtre Pvc (Mur D)		
	64	Volet Bois Peinture (Mur B)		
	65	Volet Bois Peinture (Mur C)		
	66	Volet Bois Peinture (Mur D)		
	67	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur A)		D4 
Maison principale Rez de chaussée Atelier 	253	Plancher Béton		
	254	Plancher Carrelage		
	255	Mur Plâtre Peinture (A)		
	256	Mur Plâtre Peinture (B)		
	257	Mur Plâtre Peinture (C)		
	258	Mur Plâtre Peinture (D)		
	259	Mur Plâtre Peinture (E)		
	260	Mur Plâtre Peinture (F)		
	261	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	262	Plafond Solives bois ---		
	263	Plafond Bois Peinture		
	264	Poteaux Bois		
		265	Porte Bois --- (Mur A)	
266		Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur B)		
267		Fenêtre milieu Bois Peinture (Mur B)		
268		Fenêtre droite Bois Peinture (Mur B)		
269		Fenêtre Bois Peinture (Mur C)		
270		Conduit(s) de fluide Métal (Mur D)		D18 
Maison principale Rez de chaussée Pièce		271	Plancher Béton	
	272	Mur Pierres (A)		
	273	Mur Pierres (B)		
	274	Mur Pierres (C)		
	275	Mur Pierres (D)		
	276	Plafond Placoplâtre Peinture		





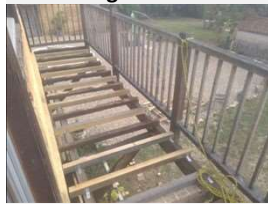
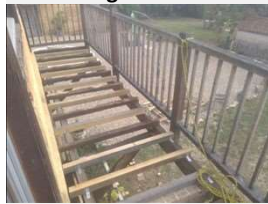




LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	277	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	278	Poteaux Bois		
	279	Porte Métal --- (Mur B)		
Maison principale Rez de chaussée Terrasse 	280	Plancher Verre		
	281	Mur Crépi --- (B)		
	282	Mur Crépi --- (C)		
	283	Mur Crépi --- (D)		
	284	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	285	Plafond Solives bois ---		
	286	Plafond Bois Peinture		
	287	Porte Bois Vernie (Mur B)		
	288	Porte Bois Vernie (Mur C)		
	289	Fenêtre Bois Verni (Mur D)		
Maison principale Rez de chaussée Buanderie 	290	Plancher Carrelage		
	291	Mur Plâtre Peinture (A)		
	292	Mur Plâtre Peinture (B)		
	293	Mur Plâtre Peinture (C)		
	294	Mur Plâtre Peinture (D)		
	295	Mur Plâtre Peinture (E)		
	296	Mur Plâtre Peinture (F)		
	297	Mur Faïence (A)		
	298	Mur Faïence (E)		
	299	Mur Faïence (F)		
Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau et wc 	300	Plafond Placoplâtre Peinture		
	301	Porte Bois --- (Mur A)		
	302	Fenêtre Pvc (Mur B)		
	303	Fenêtre Bois Verni (Mur A)		
	304	Porte Bois Vernie (Mur D)		
	305	Conduit(s) de fluide Métal		D19 
	306	Conduit(s) de fluide Pvc		D20 
	307	Plancher Carrelage		
	308	Plinthe(s) Faïence		
	309	Mur Placoplâtre Peinture (A)		
310	Mur Placoplâtre Peinture (B)			
311	Mur Placoplâtre Peinture (C)			
312	Mur Placoplâtre Peinture (D)			
313	Mur Faïence (A)			
314	Mur Faïence (B)			
315	Mur Faïence (C)			
316	Mur Faïence (D)			
317	Plafond Placoplâtre Peinture			
318	Plafond Charpente traditionnelle bois			







LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	319	Porte Bois Vernie (Mur A)		
	320	Conduit(s) de fluide Métal		D21 
	321	Conduit(s) de fluide Pvc		D22 
Maison principale Rez de chaussée Appentis 	385	Plancher Terre battue		
	386	Mur Pierres		
	387	Mur Blocs béton		
	388	Mur Brique		
	389	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	390	Plafond Film pare-pluie		
	Maison principale Rez de chaussée Extérieur 	357	Plancher Béton	
358		Mur Pierres		
359		Mur Blocs béton		
360		Mur Brique		
361		Mur Crépi ---		
362		Plafond Charpente traditionnelle bois		
363		Plafond Bois Peinture		
364		Avancées de toit Bois		
365		Toiture Tuiles mécaniques		
366		Porte Métal		
367		Fenêtre Pvc		
368		Garde Corps / Rampe / main courante Bois		
369		Porte Bois Peinture		
370		Porte Bois ---		
	371	Porte Bois Vernie		
	372	Fenêtre Bois Peinture		
	373	Volet Bois Peinture		
	374	Conduit(s) de fluide Maçonné		D23 
	375	Conduit(s) de fluide Métal		D24 
	376	Conduit(s) de fluide Pvc		D25 
	Maison principale 1er étage Palier 	70	Plancher Bois Vernie	
71		Mur Plâtre Peinture (A)		
72		Mur Plâtre Peinture (B)		
73		Mur Plâtre Peinture (C)		
74		Mur Plâtre Peinture (D)		
75		Escalier Bois		
76		Plafond Placoplâtre Peinture		
77		Porte Bois Peinture (Mur B)		
78		Porte Bois Peinture (Mur D)		
79		Fenêtre Pvc (Mur C)		
80		Volet Bois Peinture (Mur C)		
Maison principale 1er étage Chambre 1	81	Garde Corps / Rampe / main courante Métal		
	82	Plancher Bois Vernie		
	83	Mur Plâtre Peinture (A)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements	
	N°	Désignation	Photo		
	84	Mur Plâtre Peinture (B)			
	85	Mur Plâtre Peinture (C)			
	86	Mur Plâtre Peinture (D)			
	87	Mur Plâtre Peinture (E)			
	88	Mur Plâtre Peinture (F)			
	89	Mur Plâtre Peinture (G)			
	90	Mur Plâtre Peinture (H)			
	91	Plafond Placoplâtre Peinture			
	92	Porte Bois Peinture (Mur A)			
	93	Porte Bois Peinture (Mur E)			
	94	Fenêtre Pvc (Mur F)			
	95	Fenêtre Pvc (Mur G)			
	96	Fenêtre Pvc (Mur H)			
	97	Volet Bois Peinture (Mur F)			
	98	Volet Bois Peinture (Mur G)			
	99	Volet Bois Peinture (Mur H)			
	100	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur C)		D5 	
	391	Plinthe(s) Bois Peinture			
	Maison principale 1er étage Salle d'eau et wc 	101	Plancher Carrelage		
		102	Mur Faïence (A)		
103		Mur Faïence (B)			
104		Mur Faïence (C)			
105		Mur Faïence (D)			
106		Mur Placoplâtre Peinture (A)			
107		Mur Placoplâtre Peinture (B)			
108		Mur Placoplâtre Peinture (C)			
109		Mur Placoplâtre Peinture (D)			
110		Plafond Placoplâtre Peinture			
111		Porte Bois Peinture (Mur A)			
112	Conduit(s) de fluide Métal		D6 		
113	Conduit(s) de fluide Pvc		D7 		
Maison principale 1er étage Chambre 2 	114	Plancher Bois Vernie			
	115	Plinthe(s) Bois Peinture			
	116	Mur Plâtre Peinture (A)			
	117	Mur Plâtre Peinture (B)			
	118	Mur Plâtre Peinture (C)			
	119	Mur Plâtre Peinture (D)			
	120	Plafond Plâtre Peinture			
	121	Plancher Pierres			
	122	Porte Bois Peinture (Mur A)			
	123	Porte Bois Peinture (Mur C)			
124	Fenêtre Pvc (Mur B)				
125	Fenêtre Pvc (Mur D)				
126	Volet Bois Peinture (Mur B)				
127	Volet Bois Peinture (Mur D)				

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
Maison principale 1er étage Salle de bains 	128	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur C)		D8 
	129	Plancher Bois Vernie		
	130	Mur Placoplâtre Peinture (A)		
	131	Mur Placoplâtre Peinture (B)		
	132	Mur Placoplâtre Peinture (C)		
	133	Mur Placoplâtre Peinture (D)		
	134	Plafond Placoplâtre Peinture		
	135	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	136	Escalier Bois		
	137	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	138	Porte Bois Peinture (Mur B)		
	139	Porte Bois --- (Mur A)		
	140	Fenêtre Pvc (Mur D)		
	141	Fenêtre Bois Peinture (Mur D)		
Maison principale 1er étage Séjour 	142	Conduit(s) de fluide Pvc		D10 
	143	Conduit(s) de fluide Métal		D9 
	153	Plancher Bois Vernie		
	154	Plinthe(s) Bois Verni		
	155	Mur Plâtre Peinture (A)		
	156	Mur Plâtre Peinture (B)		
	157	Mur Plâtre Peinture (C)		
	158	Mur Plâtre Peinture (D)		
	159	Mur Plâtre Peinture (E)		
	160	Mur Plâtre Peinture (F)		
	161	Plafond Placoplâtre Peinture		
	162	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	163	Porte gauche Bois Peinture (Mur A)		
	164	Porte droite Bois Peinture (Mur A)		
Maison principale 1er étage Coursive 	165	Porte Bois --- (Mur F)		
	166	Fenêtre Alu (Mur B)		
	167	Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur D)		
	168	Fenêtre droite Bois Peinture (Mur D)		
	169	Conduit(s) de fluide Métal		D14 
	170	Plancher Bois Vernie		
	171	Mur Plâtre Peinture (A)		
	172	Mur Plâtre Peinture (B)		
	173	Mur Plâtre Peinture (D)		
	174	Mur Bois (C)		
	175	Plafond Placoplâtre Peinture		
	176	Fenêtre Alu (Mur A)		
	177	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	Maison principale 1er étage Chambre 3	178	Plancher Bois Vernie	
179		Escalier Bois		
180		Mur Bois (A)		
181		Mur Plâtre Peinture (B)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	182	Mur Plâtre Peinture (C)		
	183	Mur Plâtre Peinture (D)		
	184	Plafond Placoplâtre Peinture		
	185	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	186	Porte Bois --- (Mur C)		
	187	Fenêtre Pvc (Mur B)		
	188	Volet Bois Peinture (Mur B)		
	Maison principale 1er étage Salle de jeux 	189	Plancher Bois Vernie	
190		Mur Plâtre Peinture (A)		
191		Mur Plâtre Peinture (B)		
192		Mur Plâtre Peinture (C)		
193		Mur Plâtre Peinture (D)		
194		Plafond Charpente traditionnelle bois		
195		Plafond Film pare-pluie		
196		Fenêtre gauche Métal Peinture (Mur B)		
197		Fenêtre droite Métal Peinture (Mur B)		
198		Porte Bois --- (Mur A)		
199		Porte Bois --- (Mur B)		
200		Fenêtre Pvc (Mur C)		
Maison principale 1er étage Bureau 	201	Plancher Bois Vernie		
	202	Mur Plâtre Peinture (A)		
	203	Mur Plâtre Peinture (B)		
	204	Mur Plâtre Peinture (C)		
	205	Mur Plâtre Peinture (D)		
	206	Mur Plâtre Peinture (E)		
	207	Mur Plâtre Peinture (F)		
	208	Plafond Placoplâtre Peinture		
	209	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	210	Porte Bois --- (Mur A)		
	211	Escalier Bois		
	212	Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur B)		
	213	Fenêtre droite Bois Peinture (Mur B)		
	214	Fenêtre n°1 Bois Peinture (Mur C)		
	215	Fenêtre n°2 Bois Peinture (Mur C)		
	216	Fenêtre n°3 Bois Peinture (Mur C)		
	217	Fenêtre n°4 Bois Peinture (Mur C)		
	218	Fenêtre n°5 Bois Peinture (Mur C)		
	219	Fenêtre Bois Peinture (Mur D)		
	220	Conduit(s) de fluide Métal		D15 
Maison principale 1er étage Cage escalier	221	Plancher Bois Vernie		
	222	Escalier Métal		
	223	Mur Plâtre Peinture (A)		
	224	Mur Plâtre Peinture (B)		
	225	Mur Plâtre Peinture (C)		
	226	Mur Plâtre Peinture (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements
	N°	Désignation	Photo	
	227	Plafond Placoplâtre Peinture		
	228	Plafond Charpente traditionnelle bois		
Maison principale 1er étage Salle de bain et wc 	229	Porte Bois --- (Mur A)		
	230	Plancher Carrelage		
	231	Plinthe(s) Faïence		
	232	Mur Plâtre Peinture (A)		
	233	Mur Plâtre Peinture (B)		
	234	Mur Plâtre Peinture (C)		
	235	Mur Plâtre Peinture (D)		
	236	Mur Faïence (A)		
	237	Mur Faïence (B)		
	238	Mur gauche Faïence (Mur D)		
	239	Mur droite Faïence (Mur D)		
	240	Plafond Placoplâtre Peinture		
	241	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	242	Porte Bois Peinture (Mur A)		
	243	Fenêtre Bois Peinture (Mur B)		
	244	Fenêtre Pvc (Mur C)		
	245	Volet Bois Peinture (Mur C)		
246	Conduit(s) de fluide Métal		D16 	
247	Conduit(s) de fluide Pvc		D17 	
Maison principale 1er étage Balcon 	248	Plancher Bois Vernie		
	249	Mur Crépi --- (A)		
	250	Garde Corps / Rampe / main courante Bois (Mur B)		
	251	Garde Corps / Rampe / main courante Bois (Mur C)		
	252	Garde Corps / Rampe / main courante Bois (Mur D)		
	144	Plancher Isolation type laine de verre		
Maison principale 2ème étage Combles 	145	Plancher Bois Vernie		
	146	Mur Pierres		
	147	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	148	Plafond Tuiles mécaniques		
	149	Porte Bois ---		
	150	Conduit(s) de fluide Maçonné		D11 
	151	Conduit(s) de fluide Métal		D12 
	152	Conduit(s) de fluide Pvc		D13 
Dépendance Rez de chaussée Chambre 5	322	Plancher Carrelage		
	323	Mur Plâtre Peinture (A)		
	324	Mur Plâtre Peinture (B)		
	325	Mur Plâtre Peinture (C)		
	326	Mur Plâtre Peinture (D)		

LOCAL	Élément de construction			Sondages et prélèvements	
	N°	Désignation	Photo		
	327	Plafond Solives bois ---			
	328	Plafond Bois Peinture			
	329	Porte Métal (Mur A)			
	330	Fenêtre Pvc (Mur C)			
Dépendance Rez de chaussée Chambre 6	331	Plancher Bois Vernie			
	332	Mur Crépi --- (A)			
		333	Mur Crépi --- (B)		
		334	Mur Crépi --- (C)		
		335	Mur Crépi --- (D)		
		336	Plafond Bois Peinture		
	337	Plafond Charpente traditionnelle bois			
	338	Fenêtre Métal Peinture (Mur A)			
Dépendance Rez de chaussée Apprentis	339	Plancher Béton			
		340	Mur Pierres		
		341	Mur Brique		
		342	Mur Blocs béton		
		343	Plafond Charpente traditionnelle bois		
	344	Plafond Bois Peinture			
Dépendance Rez de chaussée Extérieur	345	Plancher Béton			
	346	Mur Pierres			
	347	Mur Blocs béton			
	348	Mur Brique			
		349	Mur Crépi ---		
		350	Plafond Charpente traditionnelle bois		
		351	Plafond Bois Peinture		
		352	Avancées de toit Bois		
	353	Toiture Tuiles mécaniques			
	354	Porte Métal			
355	Fenêtre Pvc				
356	Garde Corps / Rampe / main courante Bois				
Autre Rez de chaussée Box a chevaux	377	Plancher Terre battue			
		378	Mur Bois		
		379	Plafond Charpente traditionnelle bois		
		380	Plafond Tuiles mécaniques		
		381	Toiture Tuiles mécaniques		
	382	Porte Bois ---			
	383	Conduit(s) de fluide Métal		D26 	
	384	Poteaux Bois			

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

Néant

APRÈS ANALYSE

Néant





Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Cette rubrique permet de faire le lien entre les matériaux et produits non amiantés repérés ci-dessus à la rubrique « Locaux visités & matériaux et produits repérés » et la terminologie réglementaire rappelée à la rubrique « Programme de repérage ». La correspondance s'établit grâce au N° d'élément de construction.

SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZPSO	Réf.			
8	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Garage			D2			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
13	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Garage			D1			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
39	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée	A		D3			
		Salle à manger		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
67	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée	A		D4			
		Séjour		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
100	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage	C		D5			
		Chambre 1		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
112	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage			D6			
		Salle d'eau et wc		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
113	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage			D7			
		Salle d'eau et wc		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
128	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage	C		D8			
		Chambre 2		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
142	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage			D10			
		Salle de bains		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante				
143	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage			D9			
		Salle de bains						

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo	
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZPSO	Réf.				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
150	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 2ème étage Combles			D11				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
151	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 2ème étage Combles			D12				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
152	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 2ème étage Combles			D13				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
169	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Séjour			D14				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
220	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Bureau			D15				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
246	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Salle de bain et wc			D16				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
247	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale 1er étage Salle de bain et wc			D17				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
270	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Atelier	D		D18				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
305	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Buanderie			D19				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
306	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Buanderie			D20				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
320	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau et wc			D21				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							
321	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau et wc			D22				
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante							

ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION		Localisation		Décision		EC	Préco	Photo
N°	COMPOSANT / PARTIE	Local	Paroi	ZPSO	Réf.			
374	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur			D23			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
375	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur			D24			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
376	Conduits de fluides / Conduits	Maison principale Rez de chaussée Extérieur			D25			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						
383	Conduits de fluides / Conduits	Autre Rez de chaussée Box a chevaux			D26			
		<u>Justification</u> : Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante						

APRÈS ANALYSE

Néant

ANNEXES

Notice d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

Rapports précédemment réalisés

Néant

Plans et croquis

- Planche 1/3 : Maison principale - Rez de chaussée
- Planche 2/3 : Maison principale - 1er étage
- Planche 3/3 : Maison principale - 2ème étage



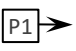
Légende					
	Zone amiantée		Zone non amiantée		Zone incertaine, en attente de résultats d'analyse
	Local non visité		Investigation approfondie à réaliser		Emplacement du prélèvement (P) ou du sondage (D ou ZPSO)

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE	
<i>N° dossier :</i> 2022-09-02734				
<i>N° planche :</i> 1/3		<i>Version :</i> 1		<i>Type :</i> Croquis
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison principale - Rez de chaussée	

Document sans échelle remis à titre indicatif

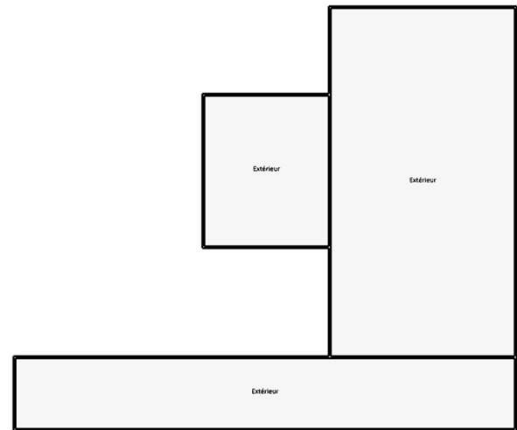


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE	
<i>N° dossier :</i> 2022-09-02734				
<i>N° planche :</i> 2/3	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis		
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau :</i> Maison principale - 1er étage	

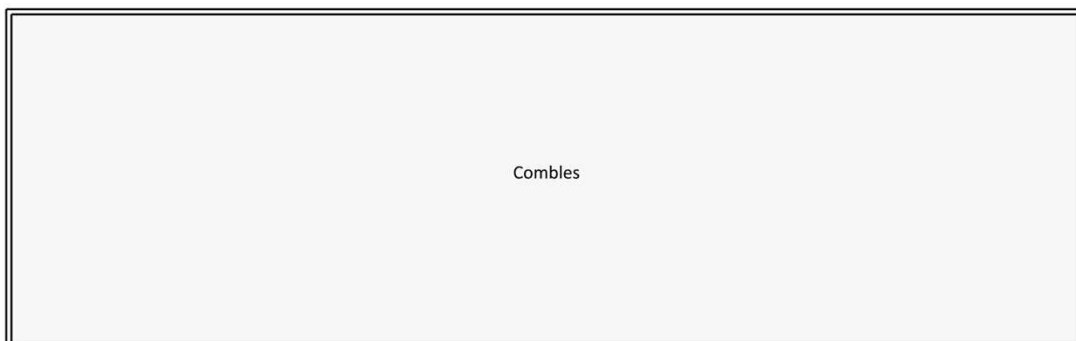
Document sans échelle remis à titre indicatif





PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble :</i> 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE
<i>N° dossier :</i> 2022-09-02734			
<i>N° planche :</i> 3/3	<i>Version :</i> 1	<i>Type :</i> Croquis	
<i>Origine du plan :</i> Cabinet de diagnostic		<i>Bâtiment – Niveau :</i>	Maison principale - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
 41 rue du Général de Gaulle
 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans merron)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasiteire - Diagnostic Mûrures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes.

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation.

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Energétique

Assainissement collectif

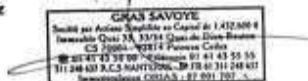
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre

Certifications

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Baptiste FERNANDEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENDA DIAGNOSTICS
CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
41, rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05.62.91.19.32
R.C.S : 838 641 132

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **5 Route de Trie**
65220 LAPEYRE

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Contexte de la mission : Avant vente Avant mise en location
 Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : **Mme Rebecca VALTONEN – 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France**
Donneur d'ordre : **PROPRIETAIRE**

OPÉRATEUR DU CONSTAT

Rapport édité le : **19/09/2022**

Mission réalisée le : **15/09/2022**

Auteur du constat : **Jean Baptiste CAZAUX
LAFFORGUE**

Contrat d'assurance : **AXA N° : 10755853504**
Validité : **du 01/01/2022 au 01/01/2023**

APPAREIL À FLUORESCENCE X

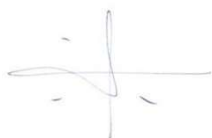
Modèle : **SAS OXFORD INSTRUMENTS
Horizon Pbi n°090401**

N° de série : **16Cd109.003.16**

Date chargement source : **16032016**

Nature du radionucléide : **Cd 109**

Activité : **740 MBq**



ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : Oui Non
Par des enfants mineurs : Oui Non
Dont enfants de moins de 6 ans : Oui Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	454	0	448	6	0	0
Pourcentage	100,00 %	0 %	98.68 %	1.32 %	0 %	0 %

Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier :	2022-09-02734 #P
Ordre de mission du :	L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.
Opérateur de diagnostic :	Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE Certification n°CPDI5968 délivrée le 13/04/2021 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)
Année de construction du bien :	Avant 1948
Occupant des parties privatives :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire :
Accompagnateur(s) :	Pas d'accompagnateur
Document(s) fourni(s) :	Aucun
Moyens mis à disposition :	Aucun
Laboratoire(s) d'analyses :	Sans objet
Commentaires :	Néant

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

SYNTHÈSE DU CONSTAT

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il a été constaté l'existence de risque potentiel d'exposition au plomb.**

Validité du présent constat : 1 an (18/09/2023) si utilisé avant vente, 6 ans (18/09/2028) si utilisé avant mise en location

À défaut d'un CREP des parties communes, le vendeur ne pourra pas être exonéré de la garantie contre les vices cachés concernant sa quote-part des parties communes.

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.
 Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/plomb-guide-des-pathologies.html>

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE		Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3			X
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3			X
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI		Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré			X
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce			X
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité			X

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Néant

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
≥ seuil		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Usure par friction, traces de chocs, microfissures...	État d'usage (EU)	2
	Pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes...	Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
876					Mesure test	1,0			

Maison principale Rez de chaussée Garage

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
2		Conduit(s) de fluide	Métal		Gauche	0,2		0	
3					Droite	0,5			
4		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,2		0	
5					Droite	0,5			
6	B	Mur	Brique		< 1 m	0,3		0	
7					> 1 m	0,5			
8	A	Mur	Pierres		< 1 m	0,2		0	
9					> 1 m	0,3			
10	B	Mur	Pierres		> 1 m	0,3		0	
11					< 1 m	0,4			
12	C	Mur	Pierres		< 1 m	0,5		0	
13					> 1 m	0,6			
14	D	Mur	Pierres		> 1 m	0,1		0	
15					< 1 m	0,2			
16	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,4		0	
17					Nord	0,6			
18	PL	Plafond	Tuiles mécaniques		Nord	0,1		0	
19					Sud	0,6			
20	SO	Plancher	Terre battue		Nord	0,3		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
21					Sud	0,4			
22	A	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
23					Ouvrant	0,6			
24	B	Porte droite	Bois	---	Ouvrant	0,1		0	
25					Dormant	0,2			
26	B	Porte gauche	Bois	---	Dormant	0,3		0	
27					Ouvrant	0,6			

 Nombre d'unités de diagnostic : **13**

 Nombre de mesures : **26**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
28	B	Fenêtre droite - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,4		0	
29					Dormant	0,4			
30	B	Fenêtre droite - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
31					Dormant	0,2			
32	B	Fenêtre gauche - Extérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
33					Ouvrant	0,5			
34	B	Fenêtre gauche - Intérieur	Pvc		Dormant	0,4		0	
35					Ouvrant	0,5			
36	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
37					> 1 m	0,5			
38	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
39					< 1 m	0,6			
40	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
41					> 1 m	0,6			
42	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
43					> 1 m	0,2			
44	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
45					Sud	0,5			
46	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,2		0	
47					Sud	0,2			
48	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,3		0	
49					Dormant	0,3			
50	C	Porte	Bois	Vernie	Dormant	0,1		0	
51					Ouvrant	0,2			
52	D	Porte	Bois	Vernie	Ouvrant	0,2		0	
53					Dormant	0,5			
54	B	Volet droite - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
55	B	Volet droite - Intérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
56	B	Volet gauche - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
57	B	Volet gauche - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **17**

 Nombre de mesures : **30**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison principale Rez de chaussée Salle à manger

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
58	A	Conduit(s) de fluide	Maçonné		Gauche	0,1		0	
59					Droite	0,4			
60	B	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
61					Dormant	0,3			
62	D	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
63					Dormant	0,4			
64	B	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
65					Ouvrant	0,2			
66	D	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,5		0	
67					Ouvrant	0,6			
68	A	Linteau cheminée	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
69					Droite	0,6			
70	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	
71					< 1 m	0,6			
72	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
73					> 1 m	0,4			
74	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
75					> 1 m	0,6			
76	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
77					> 1 m	0,6			
78	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,1		0	
79					Nord	0,6			
80	SO	Plancher	Carrelage		Sud	0,2		0	
81					Nord	0,6			
82	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,4		0	
83					Dormant	0,4			
84	C	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,1		0	
85					Dormant	0,2			
86	B	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
87	D	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
88	B	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	
89	D	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,3		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **32**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison principale Rez de chaussée Entrée

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
90		Escalier	Bois		Gauche	0,2		0	
91					Droite	0,4			
92	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
93					Dormant	0,3			
94	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
95					Ouvrant	0,4			
96		Garde Corps / Rampe / main courante	Métal		Gauche	0,2			
97					Droite	0,5		0	
98	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4			
99					> 1 m	0,5		0	
100	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1			
101					> 1 m	0,1		0	
102	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4			
103					> 1 m	0,6		0	
104	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2			
105					> 1 m	0,6		0	
106	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,4			
107					Nord	0,6		0	
108	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,1			
109					Sud	0,1		0	
110	PL	Plafond	Solives bois	---	Sud	0,3			
111					Nord	0,4		0	
112	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,3			
113					Sud	0,5		0	
114	B	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,4			
115					Dormant	0,5		0	
116	D	Porte	Bois	---	Dormant	0,1			
117					Ouvrant	0,2		0	
118	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	1,9	ND	1	
119					Dormant	1,9			
120	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4			0
121	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,1			0

 Nombre d'unités de diagnostic : **17**

 Nombre de mesures : **32**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
122	A	Conduit(s) de fluide	Maçonnerie		Droite	0,2			
123					Gauche	0,6		0	
124	B	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,1			
125					Dormant	0,3		0	
126	C	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,3			
127					Dormant	0,3		0	
128	D	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,5			
129					Ouvrant	0,6		0	
130	B	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,1			
131					Dormant	0,2		0	
132	C	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,2			
133					Dormant	0,2		0	
134	D	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,1			
135					Dormant	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
136	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
137					> 1 m	0,6			
138	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
139					< 1 m	0,6			
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
141					< 1 m	0,6			
142	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
143					< 1 m	0,2			
144	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,2		0	
145					Nord	0,3			
146	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,3		0	
147					Sud	0,5			
148	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,1		0	
149					Dormant	0,2			
150	B	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,5		0	
151	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
152	D	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
153	B	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,5		0	
154	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	
155	D	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,2		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **20**

 Nombre de mesures : **34**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Atelier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
156	D	Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,1		0	
157					Gauche	0,5			
158	C	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
159					Dormant	0,2			
160	C	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
161					Dormant	0,3			
162	B	Fenêtre droite - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
163					Dormant	0,3			
164	B	Fenêtre droite - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
165					Dormant	0,6			
166	B	Fenêtre gauche - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
167					Dormant	0,6			
168	B	Fenêtre gauche - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
169					Dormant	0,2			
170	B	Fenêtre milieu - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
171					Ouvrant	0,6			
172	B	Fenêtre milieu - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
173					Dormant	0,5			
174	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
175					> 1 m	0,6			
176	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
177					> 1 m	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
178	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
179					> 1 m	0,4			
180	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
181					> 1 m	0,4			
182	E	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
183					> 1 m	0,6			
184	F	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
185					< 1 m	0,4			
186	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,2		0	
187					Nord	0,6			
188	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,4		0	
189					Nord	0,5			
190	PL	Plafond	Solives bois	---	Nord	0,2		0	
191					Sud	0,2			
192	SO	Plancher	Béton		Nord	0,4		0	
193					Sud	0,6			
194	SO	Plancher	Carrelage		Sud	0,2		0	
195					Nord	0,3			
196	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,2		0	
197					Dormant	0,6			
198					Gauche	0,4			
199		Poteaux	Bois		Droite	0,4		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **22**

 Nombre de mesures : **44**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Pièce

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
200	A	Mur	Pierres		< 1 m	0,2		0	
201					> 1 m	0,4			
202	B	Mur	Pierres		< 1 m	0,3		0	
203					> 1 m	0,5			
204	C	Mur	Pierres		< 1 m	0,4		0	
205					> 1 m	0,5			
206	D	Mur	Pierres		< 1 m	0,3		0	
207					> 1 m	0,3			
208	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,3		0	
209					Sud	0,3			
210	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
211					Sud	0,5			
212	SO	Plancher	Béton		Nord	0,2		0	
213					Sud	0,4			
214	B	Porte	Métal	---	Ouvrant	0,1		0	
215					Dormant	0,6			
216					Gauche	0,6			
217		Poteaux	Bois		Droite	0,6		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **9**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **18**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison principale Rez de chaussée Terrasse

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
218	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Verni	Ouvrant	0,2		0	
219					Dormant	0,3			
220	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Verni	Ouvrant	0,4		0	
221					Dormant	0,5			
222	B	Mur	Crépi	---	< 1 m	0,5		0	
223					> 1 m	0,6			
224	C	Mur	Crépi	---	< 1 m	0,5		0	
225					> 1 m	0,6			
226	D	Mur	Crépi	---	> 1 m	0,4		0	
227					< 1 m	0,6			
228	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,2		0	
229					Nord	0,4			
230	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,4		0	
231					Nord	0,5			
232	PL	Plafond	Solives bois	---	Sud	0,4		0	
233					Nord	0,5			
234	SO	Plancher	Verre		Nord	0,1		0	
235					Sud	0,3			
236	B	Porte	Bois	Vernie	Dormant	0,4		0	
237					Ouvrant	0,5			
238	C	Porte	Bois	Vernie	Ouvrant	0,1		0	
239					Dormant	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **11**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **22**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison principale Rez de chaussée Buanderie

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
240		Conduit(s) de fluide	Métal		Gauche	0,5		0	
241					Droite	0,5			
242		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,2		0	
243					Droite	0,6			
244	A	Fenêtre - Extérieur	Bois	Verni	Dormant	0,3		0	
245					Ouvrant	0,5			
246	B	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,3		0	
247					Dormant	0,4			
248	A	Fenêtre - Intérieur	Bois	Verni	Ouvrant	0,3		0	
249					Dormant	0,6			
250	B	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,1		0	
251					Dormant	0,5			
252	A	Mur	Faïence		< 1 m	0,1		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
253					> 1 m	0,3			
254	E	Mur	Faïence		> 1 m	0,3		0	
255					< 1 m	0,5			
256	F	Mur	Faïence		< 1 m	0,2		0	
257					> 1 m	0,2			
258	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
259					< 1 m	0,4			
260	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
261					> 1 m	0,6			
262	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
263					< 1 m	0,3			
264	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
265					> 1 m	0,5			
266	E	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
267					> 1 m	0,2			
268	F	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
269					> 1 m	0,4			
270	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,1		0	
271					Nord	0,3			
272	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,4		0	
273					Sud	0,6			
274	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,5		0	
275					Dormant	0,6			
276	D	Porte	Bois	Vernie	Dormant	0,3		0	
277					Ouvrant	0,4			

 Nombre d'unités de diagnostic : **19**

 Nombre de mesures : **38**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Salle d'eau et wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
278					Gauche	0,1		0	
279		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,3			
280					Droite	0,3			
281		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,4		0	
282	A	Mur	Faïence		< 1 m	0,5		0	
283					> 1 m	0,6			
284	B	Mur	Faïence		< 1 m	0,1		0	
285					> 1 m	0,2			
286	C	Mur	Faïence		< 1 m	0,2		0	
287					> 1 m	0,4			
288	D	Mur	Faïence		< 1 m	0,2		0	
289					> 1 m	0,4			
290	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
291					< 1 m	0,5			
292	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,5		0	
293					< 1 m	0,6			
294	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	



N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
295					> 1 m	0,6			
296	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
297					> 1 m	0,1			
298	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,4		0	
299					Nord	0,6			
300	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
301					Sud	0,3			
302	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,1		0	
303					Sud	0,6			
304		Plinthe(s)	Faïence		Droite	0,1		0	
305					Gauche	0,4			
306	A	Porte	Bois	Vernie	Dormant	0,1		0	
307					Ouvrant	0,5			

Nombre d'unités de diagnostic : **15** Nombre de mesures : **30**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Appentis

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
308		Mur	Blocs béton		< 1 m	0,5		0	
309					> 1 m	0,5			
310		Mur	Brique		< 1 m	0,1		0	
311					> 1 m	0,2			
312		Mur	Pierres		> 1 m	0,3		0	
313					< 1 m	0,5			
314	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,2		0	
315					Sud	0,6			
316	PL	Plafond	Film pare-pluie		Nord	0,1		0	
317					Sud	0,4			
318	SO	Plancher	Terre battue		Nord	0,6		0	
319					Sud	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **6** Nombre de mesures : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale Rez de chaussée Extérieur

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
320		Avancées de toit	Bois		Gauche	0,1		0	
321					Droite	0,4			
322		Conduit(s) de fluide	Maçonné		Droite	0,3		0	
323					Gauche	0,4			
324		Conduit(s) de fluide	Métal		Gauche	0,4		0	
325					Droite	0,4			
326		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,1		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
327					Droite	0,3			
328		Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
329	Ouvrant				0,2				
330		Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,3		0	
331	Ouvrant				0,6				
332		Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
333	Dormant				0,6				
334		Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,5		0	
335	Dormant				0,5				
336		Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Gauche	0,3		0	
337	Dormant				0,5				
338		Mur	Blocs béton		> 1 m	0,2		0	
339	< 1 m				0,5				
340		Mur	Brique		> 1 m	0,1		0	
341	< 1 m				0,2				
342		Mur	Crépi	---	< 1 m	0,2		0	
343	> 1 m				0,2				
344		Mur	Pierres		> 1 m	0,3		0	
345	< 1 m				0,5				
346	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,1		0	
347					Sud	0,4			
348	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,1		0	
349					Nord	0,2			
350	SO	Plancher	Béton		Nord	0,4		0	
351					Sud	0,5			
352		Porte	Bois	---	Dormant	0,1		0	
353	Ouvrant				0,6				
354		Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
355	Ouvrant				0,5				
356		Porte	Bois	Vernie	Ouvrant	0,1		0	
357	Dormant				0,3				
358		Porte	Métal		Dormant	0,1		0	
359	Ouvrant				0,4				
360	PL	Toiture	Tuiles mécaniques		Droite	0,1		0	
361					Gauche	0,4			
362		Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
363		Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,4		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **23**

 Nombre de mesures : **44**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Palier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
364		Escalier	Bois		Gauche	0,1		0	
365					Droite	0,1			
366	C	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,3		0	
367					Ouvrant	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
368	C	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,2		0	
369					Ouvrant	0,5			
370		Garde Corps / Rampe / main courante	Métal		Droite	0,3		0	
371					Gauche	0,5			
372	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
373					> 1 m	0,6			
374	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
375					< 1 m	0,4			
376	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
377					> 1 m	0,2			
378	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,5		0	
379					< 1 m	0,6			
380	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,2		0	
381					Nord	0,4			
382	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,2		0	
383					Sud	0,3			
384	B	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
385					Dormant	0,3			
386	D	Porte	Bois	Peinture	Dormant	3,5	ND	1	
387					Ouvrant	3,5			
388	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,1		0	
389	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **14**

Nombre de mesures : **26**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
390	C	Conduit(s) de fluide	Maçonné		Gauche	0,2		0	
391					Droite	0,5			
392	F	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,4		0	
393					Dormant	0,5			
394	G	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
395					Ouvrant	0,4			
396	H	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
397					Dormant	0,6			
398	F	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,5		0	
399					Ouvrant	0,6			
400	G	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,4		0	
401					Ouvrant	0,6			
402	H	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,3		0	
403					Dormant	0,4			
404	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
405					> 1 m	0,4			
406	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
407					< 1 m	0,5			
408	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
409					< 1 m	0,4			
410	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
411					< 1 m	0,6			
412	E	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
413					> 1 m	0,2			
414	F	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
415					> 1 m	0,5			
416	G	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,5		0	
417					< 1 m	0,6			
418	H	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
419					< 1 m	0,6			
420	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,6		0	
421					Sud	0,6			
422	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,1		0	
423					Sud	0,5			
424		Plinthe(s)	Bois	Peinture	Gauche	2,0	ND	1	
425					Droite	2,0			
426	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	2,8	ND	1	
427					Dormant	2,8			
428	E	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
429					Dormant	0,5			
430	F	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,1		0	
431	G	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,1		0	
432	H	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
433	F	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,3		0	
434	G	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,5		0	
435	H	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,4		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **26**

 Nombre de mesures : **46**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Salle d'eau et wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
436		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,3		0	
437				Gauche	0,6				
438		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,3		0	
439				Droite	0,6				
440	A	Mur	Faïence		< 1 m	0,1		0	
441				> 1 m	0,3				
442	B	Mur	Faïence		< 1 m	0,4		0	
443				> 1 m	0,5				
444	C	Mur	Faïence		> 1 m	0,2		0	
445				< 1 m	0,3				
446	D	Mur	Faïence		> 1 m	0,1		0	
447				< 1 m	0,2				
448	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
449					> 1 m	0,3			
450	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
451					< 1 m	0,6			
452	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
453					< 1 m	0,5			
454	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
455					> 1 m	0,5			
456	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,5		0	
457					Nord	0,6			
458	SO	Plancher	Carrelage		Sud	0,1		0	
459					Nord	0,4			
460	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
461					Dormant	0,6			

 Nombre d'unités de diagnostic : **13**

 Nombre de mesures : **26**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
462	C	Conduit(s) de fluide	Maçonné		Droite	0,3		0	
463					Gauche	0,5			
464	B	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,1		0	
465					Dormant	0,5			
466	D	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,3		0	
467					Ouvrant	0,4			
468	B	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,4		0	
469					Ouvrant	0,6			
470	D	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,6		0	
471					Dormant	0,6			
472	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
473					> 1 m	0,5			
474	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
475					> 1 m	0,3			
476	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
477					> 1 m	0,3			
478	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
479					< 1 m	0,4			
480	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Sud	0,1		0	
481					Nord	0,3			
482	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,6		0	
483					Sud	0,6			
484	SO	Plancher	Pierres		Nord	0,4		0	
485					Sud	0,5			
486		Plinthe(s)	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
487					Droite	0,6			
488	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
489					Dormant	0,1			
490	C	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
491					Dormant	0,3			
492	B	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
493	D	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
494	B	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,5		0	
495	D	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,3		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **19** Nombre de mesures : **34**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Salle de bains

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
496		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,1		0	
497				Gauche	0,6				
498		Conduit(s) de fluide	Pvc		Droite	0,4		0	
499				Gauche	0,6				
500		Escalier	Bois		Gauche	0,2		0	
501				Droite	0,3				
502	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
503					Ouvrant	0,6			
504	D	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,1		0	
505					Dormant	0,3			
506	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
507					Dormant	0,2			
508	D	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
509					Ouvrant	0,6			
510	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
511					< 1 m	0,2			
512	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
513					> 1 m	0,6			
514	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
515					< 1 m	0,5			
516	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
517					> 1 m	0,5			
518	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,6		0	
519					Sud	0,6			
520	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
521					Sud	0,6			
522	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,2		0	
523					Sud	0,6			
524	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,4		0	
525					Dormant	0,6			
526	A	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,4		0	
527					Ouvrant	0,5			
528	B	Porte	Bois	Peinture	Dormant	0,1		0	
529					Ouvrant	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **17** Nombre de mesures : **34**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
530		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,4		0	
531				Gauche	0,5				
532	B	Fenêtre - Extérieur	Alu		Dormant	0,2		0	
533					Ouvrant	0,4			
534	B	Fenêtre - Intérieur	Alu		Ouvrant	0,2		0	
535					Dormant	0,2			
536	D	Fenêtre droite - Extérieur	Bois	Peinture		Ouvrant	0,4	0	
537						Dormant	0,5		
538	D	Fenêtre droite - Intérieur	Bois	Peinture		Ouvrant	0,1	0	
539						Dormant	0,4		
540	D	Fenêtre gauche - Extérieur	Bois	Peinture		Ouvrant	0,1	0	
541						Dormant	0,5		
542	D	Fenêtre gauche - Intérieur	Bois	Peinture		Ouvrant	0,4	0	
543						Dormant	0,5		
544	A	Mur	Plâtre	Peinture		< 1 m	0,2	0	
545						> 1 m	0,2		
546	B	Mur	Plâtre	Peinture		> 1 m	0,2	0	
547						< 1 m	0,4		
548	C	Mur	Plâtre	Peinture		< 1 m	0,2	0	
549						> 1 m	0,4		
550	D	Mur	Plâtre	Peinture		> 1 m	0,3	0	
551						< 1 m	0,5		
552	E	Mur	Plâtre	Peinture		< 1 m	0,4	0	
553						> 1 m	0,4		
554	F	Mur	Plâtre	Peinture		< 1 m	0,2	0	
555						> 1 m	0,6		
556	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,2		0	
557					Sud	0,6			
558	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture		Sud	0,3	0	
559						Nord	0,5		
560	SO	Plancher	Bois	Vernie		Nord	0,2	0	
561						Sud	0,4		
562		Plinthe(s)	Bois	Verni		Gauche	0,1	0	
563						Droite	0,1		
564	F	Porte	Bois	---		Dormant	0,2	0	
565						Ouvrant	0,3		
566	A	Porte droite	Bois	Peinture		Ouvrant	0,1	0	
567						Dormant	0,3		
568	A	Porte gauche	Bois	Peinture		Ouvrant	0,4	0	
569						Dormant	0,4		

Nombre d'unités de diagnostic : **20**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **40**
 % d'unités de classe 3 : **0 %**

Maison principale 1er étage Coursive

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
570	A	Fenêtre - Extérieur	Alu		Ouvrant	0,4		0	
571					Dormant	0,4			
572	A	Fenêtre - Intérieur	Alu		Dormant	0,4		0	
573					Ouvrant	0,5			
574	C	Mur	Bois		> 1 m	0,4		0	
575					< 1 m	0,6			
576	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
577					> 1 m	0,2			
578	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
579					< 1 m	0,3			
580	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
581					< 1 m	0,3			
582	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,3		0	
583					Sud	0,6			
584	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,2		0	
585					Nord	0,4			
586	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,3		0	
587					Sud	0,5			

 Nombre d'unités de diagnostic : **9**

 Nombre de mesures : **18**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
588		Escalier	Bois		Gauche	0,1		0	
589					Droite	0,5			
590	B	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
591					Ouvrant	0,6			
592	B	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
593					Ouvrant	0,4			
594	A	Mur	Bois		< 1 m	0,2		0	
595					> 1 m	0,2			
596	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
597					> 1 m	0,4			
598	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
599					> 1 m	0,4			
600	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
601					< 1 m	0,3			
602	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,1		0	
603					Sud	0,2			
604	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
605					Sud	0,5			
606	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,4		0	
607					Sud	0,4			
608	C	Porte	Bois	---	Ouvrant	1,7	ND	1	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classe-ment	Observations / Nature dégradation
609					Dormant	1,7			
610	B	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,4		0	
611	B	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,6		0	

Nombre d'unités de diagnostic : **13** Nombre de mesures : **24**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Salle de jeux

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classe-ment	Observations / Nature dégradation
612	C	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,1		0	
613					Dormant	0,4			
614	C	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
615					Dormant	0,2			
616	B	Fenêtre droite - Extérieur	Métal	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
617					Dormant	0,4			
618	B	Fenêtre droite - Intérieur	Métal	Peinture	Dormant	0,4		0	
619					Ouvrant	0,6			
620	B	Fenêtre gauche - Extérieur	Métal	Peinture	Dormant	0,1		0	
621					Ouvrant	0,6			
622	B	Fenêtre gauche - Intérieur	Métal	Peinture	Dormant	0,1		0	
623					Ouvrant	0,2			
624	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
625					< 1 m	0,5			
626	B	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
627					< 1 m	0,5			
628	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,3		0	
629					< 1 m	0,4			
630	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	
631					< 1 m	0,5			
632	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,3		0	
633					Sud	0,6			
634	PL	Plafond	Film pare-pluie		Nord	0,1		0	
635					Sud	0,2			
636	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,1		0	
637					Sud	0,6			
638	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	1,7	ND	1	
639					Dormant	1,7			
640	B	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,3		0	
641					Dormant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **15** Nombre de mesures : **30**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Bureau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
642		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,2		0	
643				Gauche	0,3				
644		Escalier	Bois		Gauche	0,2		0	
645				Droite	0,2				
646	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
647					Dormant	0,4			
648	D	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
649					Dormant	0,2			
650	B	Fenêtre droite - Extérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
651					Ouvrant	0,6			
652	B	Fenêtre droite - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
653					Ouvrant	0,4			
654	B	Fenêtre gauche - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
655					Dormant	0,3			
656	B	Fenêtre gauche - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
657					Dormant	0,5			
658	C	Fenêtre n°1 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
659					Dormant	0,4			
660	C	Fenêtre n°1 - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,3		0	
661					Ouvrant	0,5			
662	C	Fenêtre n°2 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
663					Dormant	0,6			
664	C	Fenêtre n°2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
665					Dormant	0,1			
666	C	Fenêtre n°3 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
667					Dormant	0,6			
668	C	Fenêtre n°3 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
669					Dormant	0,3			
670	C	Fenêtre n°4 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
671					Dormant	0,2			
672	C	Fenêtre n°4 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,1		0	
673					Dormant	0,1			
674	C	Fenêtre n°5 - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
675					Dormant	0,4			
676	C	Fenêtre n°5 - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
677					Ouvrant	0,6			
678	A	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
679					> 1 m	0,5			
680	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
681					> 1 m	0,3			
682	C	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
683					< 1 m	0,4			
684	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
685					> 1 m	0,6			
686	E	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
687					> 1 m	0,5			
688	F	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
689					> 1 m	0,4			
690	PL	Plafond	Charpente		Sud	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
691			traditionnelle bois		Nord	0,3			
692	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,1		0	
693					Sud	0,3			
694	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,3		0	
695					Sud	0,3			
696	A	Porte	Bois	---	Ouvrant	0,1		0	
697					Dormant	0,1			

Nombre d'unités de diagnostic : **28** Nombre de mesures : **56**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0%**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Cage escalier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
698		Escalier	Métal		Gauche	0,1		0	
699					Droite	0,3			
700	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
701					< 1 m	0,5			
702	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
703					> 1 m	0,6			
704	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
705					> 1 m	0,4			
706	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
707					> 1 m	0,5			
708	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,1		0	
709					Sud	0,4			
710	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
711					Sud	0,6			
712	SO	Plancher	Bois	Vernie	Sud	0,2		0	
713					Nord	0,5			
714	A	Porte	Bois	---	Dormant	0,2		0	
715					Ouvrant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **9** Nombre de mesures : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0%**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Salle de bain et wc

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
716		Conduit(s) de fluide	Métal		Gauche	0,1		0	
717					Droite	0,1			
718		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,4		0	
719					Droite	0,6			
720	B	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,5		0	
721					Dormant	0,6			
722	C	Fenêtre - Extérieur	Pvc		Ouvrant	0,3		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
723					Dormant	0,5			
724	B	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
725					Ouvrant	0,4			
726	C	Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,2		0	
727					Dormant	0,2			
728	A	Mur	Faïence		< 1 m	0,2		0	
729					> 1 m	0,6			
730	B	Mur	Faïence		< 1 m	0,6		0	
731					> 1 m	0,6			
732	A	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
733					< 1 m	0,3			
734	B	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
735					> 1 m	0,5			
736	C	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
737					> 1 m	0,5			
738	D	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,4		0	
739					< 1 m	0,6			
740	D	Mur droite	Faïence		< 1 m	0,3		0	
741					> 1 m	0,3			
742	D	Mur gauche	Faïence		< 1 m	0,1		0	
743					> 1 m	0,4			
744	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,1		0	
745					Sud	0,1			
746	PL	Plafond	Placoplâtre	Peinture	Sud	0,3		0	
747					Nord	0,6			
748	SO	Plancher	Carrelage		Sud	0,1		0	
749					Nord	0,5			
750		Plinthe(s)	Faïence		Droite	0,4		0	
751					Gauche	0,5			
752	A	Porte	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
753					Dormant	0,6			
754	C	Volet - Extérieur	Bois	Peinture		0,2		0	
755	C	Volet - Intérieur	Bois	Peinture		0,4		0	

 Nombre d'unités de diagnostic : **21**

 Nombre de mesures : **40**

 Nombre d'unités de classe 3 : **0**

 % d'unités de classe 3 : **0 %**

 Risque de saturnisme infantile : **Non**

 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 1er étage Balcon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
756	B	Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Gauche	0,2		0	
757					Droite	0,5			
758	C	Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Droite	0,1		0	
759					Gauche	0,3			
760	D	Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Gauche	0,3		0	
761					Droite	0,3			
762	A	Mur	Crépi	---	< 1 m	0,3		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
763					> 1 m	0,5			
764	SO	Plancher	Bois	Vernie	Sud	0,2		0	
765					Nord	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **5** Nombre de mesures : **10**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Maison principale 2ème étage Combles

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
766		Conduit(s) de fluide	Maçonnerie		Droite	0,3		0	
767				Gauche	0,5				
768		Conduit(s) de fluide	Métal		Droite	0,4		0	
769				Gauche	0,6				
770		Conduit(s) de fluide	Pvc		Gauche	0,3		0	
771				Droite	0,3				
772		Mur	Pierres		> 1 m	0,1		0	
773				< 1 m	0,4				
774			Charpente traditionnelle		Nord	0,1			
775	PL	Plafond	bois		Sud	0,3		0	
776		Plafond	Tuiles mécaniques		Sud	0,5		0	
777	PL			Nord	0,6				
778		Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,2		0	
779	SO				Sud	0,2			
780		Plancher	Isolation type laine de verre		Nord	0,1		0	
781	SO			Sud	0,4				
782		Porte	Bois		Dormant	0,2		0	
783				---	Ouvrant	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **9** Nombre de mesures : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Dépendance Rez de chaussée Chambre 5

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
784		Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,1		0	
785	C			Ouvrant	0,4				
786		Fenêtre - Intérieur	Pvc		Ouvrant	0,3		0	
787	C			Dormant	0,5				
788		Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
789	A				< 1 m	0,3			
790		Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
791	B				> 1 m	0,4			
792		Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
793	C				> 1 m	0,6			
794		Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
795	D				> 1 m	0,5			

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
796	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,1		0	
797					Sud	0,4			
798	PL	Plafond	Solives bois	---	Nord	0,5		0	
799					Sud	0,5			
800	SO	Plancher	Carrelage		Nord	0,2		0	
801					Sud	0,5			
802	A	Porte	Métal		Ouvrant	0,4		0	
803					Dormant	0,5			

Nombre d'unités de diagnostic : **10** Nombre de mesures : **20**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Dépendance Rez de chaussée Chambre 6

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
804	A	Fenêtre - Extérieur	Métal	Peinture	Dormant	0,3		0	
805					Ouvrant	0,6			
806	A	Fenêtre - Intérieur	Métal	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
807					Dormant	0,6			
808	A	Mur	Crépi	---	< 1 m	0,3		0	
809					> 1 m	0,6			
810	B	Mur	Crépi	---	> 1 m	0,3		0	
811					< 1 m	0,4			
812	C	Mur	Crépi	---	> 1 m	0,1		0	
813					< 1 m	0,2			
814	D	Mur	Crépi	---	> 1 m	0,4		0	
815					< 1 m	0,4			
816	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,5		0	
817					Sud	0,6			
818	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,5		0	
819					Sud	0,5			
820	SO	Plancher	Bois	Vernie	Nord	0,1		0	
821					Sud	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **9** Nombre de mesures : **18**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Dépendance Rez de chaussée Appentis

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
822		Mur	Blocs béton		> 1 m	0,1		0	
823					< 1 m	0,5			
824		Mur	Brique		< 1 m	0,2		0	
825					> 1 m	0,3			
826		Mur	Pierres		< 1 m	0,2		0	
827					> 1 m	0,3			
828	PL	Plafond	Bois	Peinture	Nord	0,4		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
829					Sud	0,6			
830	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Nord	0,2		0	
831					Sud	0,6			
832	SO	Plancher	Béton		Sud	0,1		0	
833					Nord	0,6			

Nombre d'unités de diagnostic : **6** Nombre de mesures : **12**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Dépendance Rez de chaussée Extérieur

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
834		Avancées de toit	Bois		Droite	0,4		0	
835					Gauche	0,6			
836		Fenêtre - Extérieur	Pvc		Dormant	0,4		0	
837					Ouvrant	0,5			
838		Fenêtre - Intérieur	Pvc		Dormant	0,2		0	
839					Ouvrant	0,6			
840		Garde Corps / Rampe / main courante	Bois		Gauche	0,1		0	
841					Droite	0,1			
842		Mur	Blocs béton		> 1 m	0,3		0	
843					< 1 m	0,4			
844		Mur	Brique		< 1 m	0,1		0	
845					> 1 m	0,1			
846		Mur	Crépi	---	> 1 m	0,2		0	
847					< 1 m	0,5			
848		Mur	Pierres		< 1 m	0,5		0	
849					> 1 m	0,6			
850	PL	Plafond	Bois	Peinture	Sud	0,2		0	
851					Nord	0,5			
852	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,2		0	
853					Nord	0,3			
854	SO	Plancher	Béton		Nord	0,1		0	
855					Sud	0,1			
856		Porte	Métal		Dormant	0,2		0	
857					Ouvrant	0,6			
858	PL	Toiture	Tuiles mécaniques		Droite	0,2		0	
859					Gauche	0,3			

Nombre d'unités de diagnostic : **13** Nombre de mesures : **26**
 Nombre d'unités de classe 3 : **0** % d'unités de classe 3 : **0 %**
 Risque de saturnisme infantile : **Non**
 Dégradation du bâti : **Non**

Autre Rez de chaussée Box a chevaux

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
860		Conduit(s) de fluide	Métal		Gauche	0,2		0	

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm ²)	État de conser.	Classement	Observations / Nature dégradation
861					Droite	0,5			
862		Mur	Bois		< 1 m	0,2		0	
863	> 1 m				0,2				
864	PL	Plafond	Charpente traditionnelle bois		Sud	0,5		0	
865					Nord	0,6			
866	PL	Plafond	Tuiles mécaniques		Nord	0,3		0	
867					Sud	0,6			
868	SO	Plancher	Terre battue		Sud	0,4		0	
869					Nord	0,5			
870		Porte	Bois	---	Dormant	0,2		0	
871					Ouvrant	0,3			
872		Poteaux	Bois		Gauche	0,4		0	
873					Droite	0,6			
874	PL	Toiture	Tuiles mécaniques		Gauche	0,4		0	
875					Droite	0,4			

Nombre d'unités de diagnostic : **8**

Nombre d'unités de classe 3 : **0**

Risque de saturnisme infantile : **Non**

Dégradation du bâti : **Non**

Nombre de mesures : **16**

% d'unités de classe 3 : **0 %**

ANNEXES

Plans et croquis

- Planche 1/3 : Maison principale - Rez de chaussée
- Planche 2/3 : Maison principale - 1er étage
- Planche 3/3 : Maison principale - 2ème étage






Légende			
	Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm ² sur une unité de diagnostic classée 3
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer		Coulures ou ruissellement
	Moisissures ou taches d'humidité		

PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE
<i>N° dossier:</i> 2022-09-02734			
<i>N° planche:</i> 1/3	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis	
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif

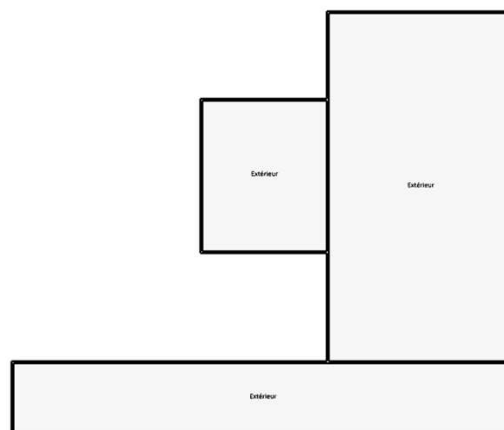
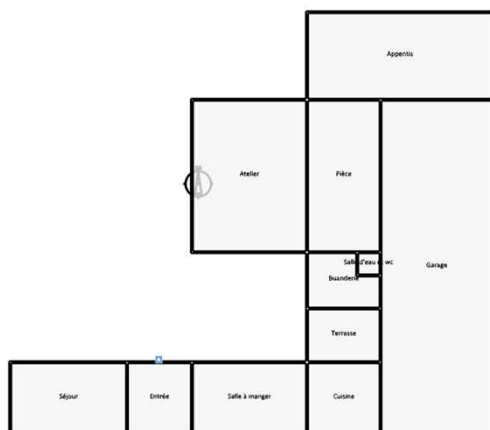


PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i> 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE	
<i>N° dossier:</i> 2022-09-02734				
<i>N° planche:</i> 2/3	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i> Maison principale - 1er étage	

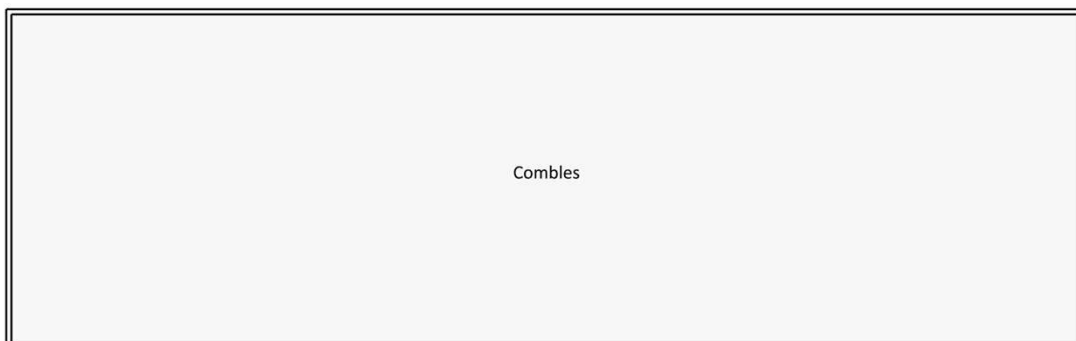
Document sans échelle remis à titre indicatif





PLANCHE DE REPERAGE USUEL			<i>Adresse de l'immeuble:</i>	5 Route de Trie 65220 LAPEYRE
<i>N° dossier:</i> 2022-09-02734				
<i>N° planche:</i> 3/3	<i>Version:</i> 1	<i>Type:</i> Croquis		
<i>Origine du plan:</i> Cabinet de diagnostic			<i>Bâtiment – Niveau:</i>	Maison principale - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif



Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchés.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
41 rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mésures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Milèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Renovation Energétique

Assainissement collectif

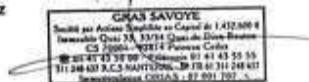
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre



Certifications

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Baptiste FERNANDEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENDA DIAGNOSTICS
CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
41, rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05.62.91.19.32
R.C.S : 838 641 132

État du bâtiment relatif à la présence de termites

DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse : **5 Route de Trie**
65220 LAPEYRE

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Lot(s) de copropriété : **Sans objet** N° étage : **Sans objet**

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Nombre de niveaux :

Année de construction : **Avant 1948**



DÉSIGNATION DU CLIENT

Client : **MME VALTONEN Rebecca – 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France**

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

- Propriétaire de l'immeuble
 Autre, le cas échéant (préciser) :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC

Opérateur de diagnostic : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**
Certification n°CPDI5968 délivrée le 29/04/2021 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)

Cabinet de diagnostics : **CABINET Baptiste FERNANDEZ**
41 rue du Général DE GAULLE – 65200 BAGNÈRES DE BIGORRE
N° SIRET : **838 641 132 00017**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2022 au 01/01/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2022-09-02734 #T**

Ordre de mission du :

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s) : **Pas d'accompagnateur**



Informations collectées auprès du donneur d'ordre : **Traitement antérieur contre les termites :** Oui Non Ne sait pas
Présence de termites dans le bâtiment : Oui Non Ne sait pas
Document(s) fourni(s) : **Aucun**
Moyens mis à disposition : **Aucun**
Laboratoire(s) d'analyses : **Sans objet**
Commentaires : **Néant**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L126-4 à L126-6 et R126-2 à R126-4 du Code de la Construction et de l'Habitation : Obligations d'entretien
- Article L126-24 du Code de la Construction et de l'Habitation : Informations et diagnostics obligatoires
- Articles L131-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Stabilité et solidité
- Articles R126-42 et D126-43 du Code de la Construction et de l'Habitation : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Articles R131-4, R184-7 et R184-8 du Code de la Construction et de l'Habitation : Protection contre les insectes xylophages
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Arrêté du 29 mars 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Norme NF P 03-201 (Mars 2012) : État du bâtiment relatif à la présence de termites
- Existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH : Oui Non

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU DIAGNOSTIC

Cet état relatif à la présence de termites a pour objectif de rechercher, au moment de l'intervention, des traces visibles d'infestations ou altérations provoquées par des termites, de les repérer et de dresser le présent constat, résultat d'un examen visuel de l'ensemble des parties visibles et accessibles susceptibles d'être démontées sans outils, ainsi que de sondages non destructifs des bois (sauf parties déjà altérées ou dégradées) au moyen d'un poinçon.

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois, ne peuvent être examinés par manque d'accessibilité. Les parties d'ouvrage et éléments en bois inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous-faces de planchers ne peuvent être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ni de destruction.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
il n'a pas été repéré d'indices d'infestation de termites.**

Nota :

- ▶ Dans le cas de la présence de termites (y compris aux abords immédiats du bâtiment), il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et R126-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Cette déclaration consiste, dans le mois suivant l'édition du présent rapport, en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- ▶ Dans le cas de la présence de mэрule, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue à l'article L126-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.
Cette déclaration consiste en un courrier recommandé accompagné d'une copie complète du présent rapport, annexes comprises.
- ▶ Conformément à l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.
 Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :
<https://www.agendadiagnostics.fr/etat-parasitaire-guide-des-pathologies.html>

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BÂTIMENT VISITÉES ET RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Légende des colonnes des tableaux de repérage

COLONNE	Abréviation	Commentaire
Parties de bâtiment visitées	HR	Taux d'humidité relative du local
	TA	Température ambiante du local
Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	A, B, ..., Z	Murs : le mur A est le mur d'entrée dans la pièce, les lettres suivantes sont affectées aux autres murs en fonction du sens des aiguilles d'une montre
Résultat du diagnostic d'infestation	Absence d'indice	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison principale - Rez de chaussée

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Garage	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Mur Brique (Mur B), Mur Pierres (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Terre battue, Porte Bois Peinture (Mur A), Porte droite Bois --- (Mur B), Porte gauche Bois --- (Mur B)	Absence d'indice
Cuisine	Fenêtre droite Pvc (Mur B), Fenêtre gauche Pvc (Mur B), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Mur A), Porte Bois Vernie (Murs C+D), Volet droite Bois Peinture (Mur B), Volet gauche Bois Peinture (Mur B)	Absence d'indice
Salle à manger	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur A), Fenêtre Pvc (Murs B+D), Linteau cheminée Bois Peinture (Mur A), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Murs A+C), Volet Bois Peinture (Murs B+D)	Absence d'indice
Entrée	Escalier Bois, Fenêtre Bois Peinture (Mur C), Garde Corps / Rampe / main courante Métal, Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Bois Peinture, Plafond Plâtre Peinture, Plafond Solives bois ---, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Murs B+D), Porte Bois Peinture (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Séjour	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur A), Fenêtre Pvc (Murs B+C+D), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Mur A), Volet Bois Peinture (Murs B+C+D)	Absence d'indice
Atelier	Conduit(s) de fluide Métal (Mur D), Fenêtre Bois Peinture (Mur C), Fenêtre droite Bois Peinture (Mur B), Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur B), Fenêtre milieu Bois Peinture (Mur B), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D+E+F), Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Solives bois ---, Plancher Béton, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Mur A), Poteaux Bois	Absence d'indice



PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Pièce	Mur Pierres (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Béton, Porte Métal --- (Mur B), Poteaux Bois	Absence d'indice
Terrasse	Fenêtre Bois Verni (Mur D), Mur Crépi --- (Murs B+C+D), Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Solives bois ---, Plancher Verre, Porte Bois Vernie (Murs B+C)	Absence d'indice
Buanderie	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Fenêtre Bois Verni (Mur A), Fenêtre Pvc (Mur B), Mur Faïence (Murs A+E+F), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D+E+F), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois --- (Mur A), Porte Bois Vernie (Mur D)	Absence d'indice
Salle d'eau et wc	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Mur Faïence (Murs A+B+C+D), Mur Placoplâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Vernie (Mur A)	Absence d'indice
Appentis	Mur Blocs béton, Mur Brique, Mur Pierres, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Film pare-pluie, Plancher Terre battue	Absence d'indice
Extérieur	Avancées de toit Bois, Conduit(s) de fluide Maçonné, Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Fenêtre Bois Peinture, Fenêtre Pvc, Garde Corps / Rampe / main courante Bois, Mur Blocs béton, Mur Brique, Mur Crépi ---, Mur Pierres, Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plancher Béton, Porte Bois ---, Porte Bois Peinture, Porte Bois Vernie, Porte Métal, Toiture Tuiles mécaniques, Volet Bois Peinture	Absence d'indice

Maison principale - 1er étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Palier	Escalier Bois, Fenêtre Pvc (Mur C), Garde Corps / Rampe / main courante Métal, Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Porte Bois Peinture (Murs B+D), Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Chambre 1	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur C), Fenêtre Pvc (Murs F+G+H), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D+E+F+G+H), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs A+E), Volet Bois Peinture (Murs F+G+H)	Absence d'indice
Salle d'eau et wc	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Mur Faïence (Murs A+B+C+D), Mur Placoplâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Porte Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Chambre 2	Conduit(s) de fluide Maçonné (Mur C), Fenêtre Pvc (Murs B+D), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Plâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Plancher Pierres, Plinthe(s) Bois Peinture, Porte Bois Peinture (Murs A+C), Volet Bois Peinture (Murs B+D)	Absence d'indice



PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Salle de bains	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Escalier Bois, Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Fenêtre Pvc (Mur D), Mur Placoplâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Porte Bois --- (Mur A), Porte Bois Peinture (Murs A+B)	Absence d'indice
Séjour	Conduit(s) de fluide Métal, Fenêtre Alu (Mur B), Fenêtre droite Bois Peinture (Mur D), Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur D), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D+E+F), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Plinthe(s) Bois Verni, Porte Bois --- (Mur F), Porte droite Bois Peinture (Mur A), Porte gauche Bois Peinture (Mur A)	Absence d'indice
Coursive	Fenêtre Alu (Mur A), Mur Bois (Mur C), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie	Absence d'indice
Chambre 3	Escalier Bois, Fenêtre Pvc (Mur B), Mur Bois (Mur A), Mur Plâtre Peinture (Murs B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Porte Bois --- (Mur C), Volet Bois Peinture (Mur B)	Absence d'indice
Salle de jeux	Fenêtre Pvc (Mur C), Fenêtre droite Métal Peinture (Mur B), Fenêtre gauche Métal Peinture (Mur B), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Film pare-pluie, Plancher Bois Vernie, Porte Bois --- (Murs A+B)	Absence d'indice
Bureau	Conduit(s) de fluide Métal, Escalier Bois, Fenêtre Bois Peinture (Mur D), Fenêtre droite Bois Peinture (Mur B), Fenêtre gauche Bois Peinture (Mur B), Fenêtre n°1 Bois Peinture (Mur C), Fenêtre n°2 Bois Peinture (Mur C), Fenêtre n°3 Bois Peinture (Mur C), Fenêtre n°4 Bois Peinture (Mur C), Fenêtre n°5 Bois Peinture (Mur C), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D+E+F), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Porte Bois --- (Mur A)	Absence d'indice
Cage escalier	Escalier Métal, Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Bois Vernie, Porte Bois -- (Mur A)	Absence d'indice
Salle de bain et wc	Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Fenêtre Bois Peinture (Mur B), Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Faïence (Murs A+B), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Mur droite Faïence (Mur D), Mur gauche Faïence (Mur D), Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Placoplâtre Peinture, Plancher Carrelage, Plinthe(s) Faïence, Porte Bois Peinture (Mur A), Volet Bois Peinture (Mur C)	Absence d'indice
Balcon	Garde Corps / Rampe / main courante Bois (Murs B+C+D), Mur Crépi --- (Mur A), Plancher Bois Vernie	Absence d'indice



Maison principale - 2ème étage

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Combles	Conduit(s) de fluide Maçonné, Conduit(s) de fluide Métal, Conduit(s) de fluide Pvc, Mur Pierres, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Bois Vernie, Plancher Isolation type laine de verre, Porte Bois ---	Absence d'indice

Dépendance - Rez de chaussée

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Chambre 5	Fenêtre Pvc (Mur C), Mur Plâtre Peinture (Murs A+B+C+D), Plafond Bois Peinture, Plafond Solives bois --, Plancher Carrelage, Porte Métal (Mur A)	Absence d'indice
Chambre 6	Fenêtre Métal Peinture (Mur A), Mur Crépi --- (Murs A+B+C+D), Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plancher Bois Vernie	Absence d'indice
Appentis	Mur Blocs béton, Mur Brique, Mur Pierres, Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plancher Béton	Absence d'indice
Extérieur	Avancées de toit Bois, Fenêtre Pvc, Garde Corps / Rampe / main courante Bois, Mur Blocs béton, Mur Brique, Mur Crépi ---, Mur Pierres, Plafond Bois Peinture, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plancher Béton, Porte Métal, Toiture Tuiles mécaniques	Absence d'indice

Autre - Rez de chaussée

PARTIES DE BÂTIMENT VISITÉES	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Box a chevaux	Conduit(s) de fluide Métal, Mur Bois, Plafond Charpente traditionnelle bois, Plafond Tuiles mécaniques, Plancher Terre battue, Porte Bois ---, Poteaux Bois, Toiture Tuiles mécaniques	Absence d'indice

IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIÈCES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE VISITÉS ET JUSTIFICATION

Néant

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ÉLÉMENTS QUI N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

Néant

MOYENS D'INVESTIGATION UTILISÉS

À tous les niveaux du bâtiment, y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...) :

- ▶ Examen visuel des parties visibles et accessibles : sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois, produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.) posés à même le sol, matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- ▶ Sondage mécanique non destructif des bois visibles et accessibles, notamment à l'aide de poinçons, de lames, etc., sauf sur les éléments en bois dégradés, où les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.



Inspection du périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment : examen des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, des stockages de bois et de tous les matériaux contenant de la cellulose.

L'équipement de base de l'opérateur doit comporter a minima un poinçon, une lame (couteau, cutter), une lampe et une loupe.

CONSTATATIONS DIVERSES

Les constatations suivantes ne concernent le bâtiment objet du présent état que si la case correspondante est cochée :

- Présence d'indices d'infestation d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites
- Présence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats
- Signes de traitement antérieur

Autres constatations

Les avancées de toit, les éléments de charpente et tous les autres éléments d'une hauteur supérieure à 4 m n'ont pas pu être examinés compte tenu de la hauteur., Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, Pvc, lambris, panneaux bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité., Les parties d'ouvrage et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces de planchers n'ont pas pu être contrôlées, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction., Présence de quelques traces caractéristiques dues à la présence d'Insectes à Larves Xylophages de type vrillette dans l'ensemble des éléments de bois anciens contrôlés.

L'encombrement de la pièce ne permet pas d'examiner cet élément dans sa totalité. : Maison principale Rez de chaussée Atelier, Maison principale Rez de chaussée Pièce

L'encombrement de la pièce ne permet pas d'examiner cet élément dans sa totalité., Présence de quelques traces caractéristiques dues à la présence d'Insectes à Larves Xylophages de type vrillette dans l'ensemble des éléments de bois anciens contrôlés. : Maison principale 2ème étage Combles

Plancher dangereux : Maison principale 1er étage Balcon

DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

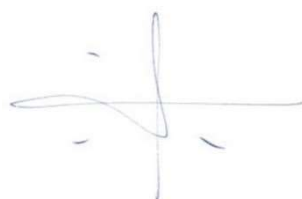
Visite effectuée le **15/09/2022** (temps passé sur site : 6h00)

État rédigé à **BAGNÈRES DE BIGORRE**, le **19/09/2022**

Opérateur de diagnostic : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**

Durée de validité : **Six mois, jusqu'au 18/03/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Cachet de l'entreprise



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

SIRET : 838 641 132 00017 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

ANNEXES



Notice d'information

GÉNÉRALITÉS SUR LES TERMITES (ISOPTÈRES)

En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux, disponible sur le site : www.developpement-durable.gouv.fr.

Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Termites présents en France métropolitaine

Termites souterrains

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) :

- Reticulitermes flavipes ;
- Reticulitermes lucifugus ;
- Reticulitermes banyulensis ;
- Reticulitermes grassei ;
- Reticulitermes urbis.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

Termites dits de bois sec

L'espèce *Kalotermes flavicolis* est présente dans le sud de la France métropolitaine, principalement sur le pourtour méditerranéen. Fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre *Cryptotermes* est présent sur le territoire métropolitain, où il est signalé de façon très ponctuelle.

TERMITES PRÉSENTS DANS LES DOM

Termites souterrains

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement deux genres :

Coptotermes : Réunion, Guyane ;

Heterotermes : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Termites dits de bois sec

Dans tous ces départements, les espèces rencontrées appartiennent au genre *Cryptotermes*. Leurs besoins en eau sont peu importants. L'humidité des bois « secs à l'air » peut suffire à assurer leur développement.

De l'extérieur, les signes de leur activité sont peu évidents. On décèle les infestations par la présence de petits tas d'excréments en forme de petits granulés de 0,5 mm à 1 mm de diamètre environ, de la couleur des bois attaqués, qui accumulés pendant un certain temps dans le nid sont rejetés à l'extérieur par des petits orifices à peine visibles.

Termites arboricoles

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre *Nasutitermes*.

Ces espèces construisent des galeries tunnels et des nids sur les troncs d'arbres, les branches ou dans les constructions. Elles passent également par des réseaux de galeries souterrains pour exploiter des végétaux ou s'attaquer aux maisons.

Nasutitermes : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES SOUTERRAINS

- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites souterrains vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES DE BOIS SEC

- a) Altérations dans le bois (avec fèces) ;
- b) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

EXEMPLES DE NATURE D'INDICES D'INFESTATION PAR LES TERMITES ARBORICOLES

- a) Altérations dans le bois ;
- b) Termites vivants ;
- c) Galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions ;
- d) Cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos) ;
- e) Orifices obturés ou non ;
- f) Présence de nid aérien.



Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
41 rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Mésures

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Milèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Renovation Energétique

Assainissement collectif

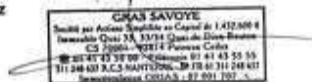
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Baptiste FERNANDEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENDA DIAGNOSTICS
CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
41, rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05.62.91.19.32
R.C.S : 838 641 132



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

Mob : 06 52 61 65 13

baptiste.fernandez@agendadiagnostics.fr

Mme Rebecca VALTONEN

Dossier N° 2022-09-02734 #E1

État de l'installation intérieure d'électricité

DÉSIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Adresse : **5 Route de Trie**
65220 LAPEYRE
Référence cadastrale : **Non communiquée**
Lot(s) de copropriété : **Sans objet**
Type d'immeuble : **Maison individuelle**
Année de construction : **Avant 1948**
Année de l'installation : **> 15 ans**
Distributeur d'électricité : **Enedis**



Étage : **Sans objet**

Palier : **Sans objet**

N° de porte : **Sans objet**

Identifiant fiscal (si connu) : **Non communiqué**

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : **Néant**

IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Donneur d'ordre : **MME VALTONEN Rebecca – 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **PROPRIETAIRE**

Propriétaire : **Mme Rebecca VALTONEN – 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France**

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION

Opérateur de diagnostic : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**
Certification n°CPDI5968 délivrée le 29/04/2021 pour 7 ans par I.Cert (Parc d'Affaires Bât K Espace Performance 35760 ST GRÉGOIRE)

Cabinet de diagnostics : **CABINET Baptiste FERNANDEZ**
41 rue du Général DE GAULLE – 65200 BAGNÈRES DE BIGORRE
N° SIRET : **838 641 132 00017**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **10755853504** Validité : **du 01/01/2022 au 01/01/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : **2022-09-02734 #E1**

Ordre de mission du :

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Accompagnateur(s) : **Pas d'accompagnateur**



www.agendadiagnostics.fr

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.
SARL au capital de 1.000 € - SIRET : 838 641 132 00017 - APE : 7120B



Document(s) fourni(s) : **Aucun**
Moyens mis à disposition : **Aucun**
Commentaires : **Néant**

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L134-7, R134-49 et R134-50 du Code de la Construction et de l'Habitation : Sécurité des installations électriques
- Articles R126-35 et R126-36 du Code de la Construction et de l'Habitation : État de l'installation intérieure d'électricité
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location
- Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Norme NF C 16-600 (Juillet 2017) : État des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation
=> Nous ne retenons de cette norme que les points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté du 28 septembre 2017, dont notamment les numéros d'article et les libellés d'anomalie (non définis dans l'arrêté), ainsi que les adéquations non précisées dans l'arrêté

Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Nota : Le diagnostic a pour objet d'identifier, par des contrôles visuels, des essais et des mesurages, les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des personnes. En aucun cas, il ne constitue un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis d'une quelconque réglementation.

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

**Dans le cadre de la mission objet du présent rapport,
l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Présence de points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.

Anomalies avérées selon les domaines suivants

Dans cette synthèse, une anomalie compensée par une mesure compensatoire correctement mise en œuvre n'est pas prise en compte.

- 1) Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2) Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- 3) Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit**
- 4) La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire
- 5) Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs**
- 6) Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage

Installations particulières

- P1-P2) Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3) Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires

- IC) Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

ANOMALIES IDENTIFIÉES

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾⁽²⁾	Libellé et localisation (*) des anomalies / Mesures compensatoires ⁽³⁾	Photo
2 / B.3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	
2 / B.3.3.6.1	Mesure compensatoire (pour B.3.3.6 a3) : Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1, a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : – Protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
3 / B.4.3 f1	La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. <u>Localisation</u> : Tableau de répartition principal n°1 <u>Précision</u> : Faux	
5 / B.8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.	

■ Légende des renvois

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués au-dessous de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en oeuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.agendadiagnostics.fr/electricite-guide-des-pathologies.html>



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IC) SOCLES DE PRISE DE COURANT, DISPOSITIF À COURANT DIFFÉRENTIEL RÉSIDUEL À HAUTE SENSIBILITÉ

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des informations	Photo
IC / B.11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.	
IC / B.11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.	
IC / B.11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.	

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C 16-600 – Annexe B

AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

DOMAINE / N° ARTICLE ⁽¹⁾	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs
2 / B.3.3.1 d	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	38
2 / B.3.3.2 a	Présence d'un conducteur de terre	Non trouvé.
2 / B.3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).
3 / B.4.3 j2	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation)	Le(s) courant(s) d'emploi du (des) circuit(s) protégé(s) par le(s) interrupteur(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s).

(1) Référence des numéros d'articles selon la norme NF C 16-600 – Annexe C

Pour les points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un opérateur de diagnostic certifié lorsque l'installation sera alimentée.

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

Autres types de constatation

Néant

CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL

L'installation intérieure d'électricité comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



DATES DE VISITE ET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Visite effectuée le **15/09/2022**

Opérateur de diagnostic : **Jean Baptiste CAZAUX LAFFORGUE**

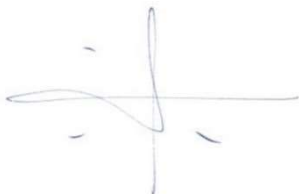
État rédigé à **BAGNÈRES DE BIGORRE**, le **19/09/2022**

Durée de validité :

Vente : **Trois ans, jusqu'au 18/09/2025**

Location : **Six ans, jusqu'au 18/09/2028**

Signature de l'opérateur de diagnostic



Cachet de l'entreprise



CABINET BAPTISTE FERNANDEZ

41 rue du Général DE GAULLE
65200 BAGNÈRES DE BIGORRE

Tél : 05 62 91 19 32

SIRET : 838 641 132 00017 – APE : 7120B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

EXPLICITATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

DISPOSITIF DE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE À L'ORIGINE DE L'INSTALLATION

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

PRISE DE TERRE ET INSTALLATION DE MISE À LA TERRE

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DANS LES LOCAUX CONTENANT UNE BAIGNOIRE OU UNE DOUCHE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES PRÉSENTANT DES RISQUES DE CONTACT DIRECT

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, etc.) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

MATÉRIELS ÉLECTRIQUES VÉTUSTES OU INADAPTÉS À L'USAGE

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

APPAREILS D'UTILISATION SITUÉS DANS DES PARTIES COMMUNES ET ALIMENTÉS DEPUIS LES PARTIES PRIVATIVES

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

PISCINE PRIVÉE OU BASSIN DE FONTAINE

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S) À HAUTE SENSIBILITÉ PROTÉGEANT TOUT OU PARTIE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À OBTURATEURS

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

SOCLES DE PRISE DE COURANT DE TYPE À PUIITS (15 MM MINIMUM)

La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXES

Caractéristiques de l'installation

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Caractéristique	Valeur
Distributeur d'électricité	Enedis
L'installation est sous tension	Oui
Type d'installation	Monophasé
Année de l'installation	> 15 ans

DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT À PUISSANCE LIMITÉE

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison principale Rez de chaussée Garage
Calibre	30 / 60 A

Caractéristique	Valeur
Intensité de réglage	60 A
Différentiel	500 mA

PRISE DE TERRE

Caractéristique	Valeur
Résistance	Non vérifiable
Section du conducteur de terre	Non vérifiable
Section du conducteur principal de protection	≥ 10 mm²
Section du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur(s) de liaison équipotentielle principale non trouvé(s).

DISPOSITIF(S) DIFFÉRENTIEL(S)

Il s'agit des dispositifs différentiels autres que celui intégré au disjoncteur de branchement ou, le cas échéant, au disjoncteur général.

Quantité	Type d'appareil	Calibre de l'appareil	Sensibilité du différentiel
9	Interrupteur	40 A	30 mA
1	Interrupteur	63 A	30 mA

TABLEAU DE RÉPARTITION PRINCIPAL N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison principale Rez de chaussée Cuisine
Section des conducteurs de la canalisation d'alimentation	Cuivre 10 mm²

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°1

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison principale Rez de chaussée Pièce

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°2

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison principale 1er étage Cage escalier

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°3

Caractéristique	Valeur
Localisation	Dépendance Rez de chaussée Appentis

TABLEAU DE RÉPARTITION SECONDAIRE N°4

Caractéristique	Valeur
Localisation	Maison principale Rez de chaussée Atelier



Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
41 rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Ménages

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Renovation Énergétique

Assainissement collectif

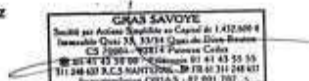
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre

Certifications

Attestation d'indépendance

« Je soussigné Baptiste FERNANDEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

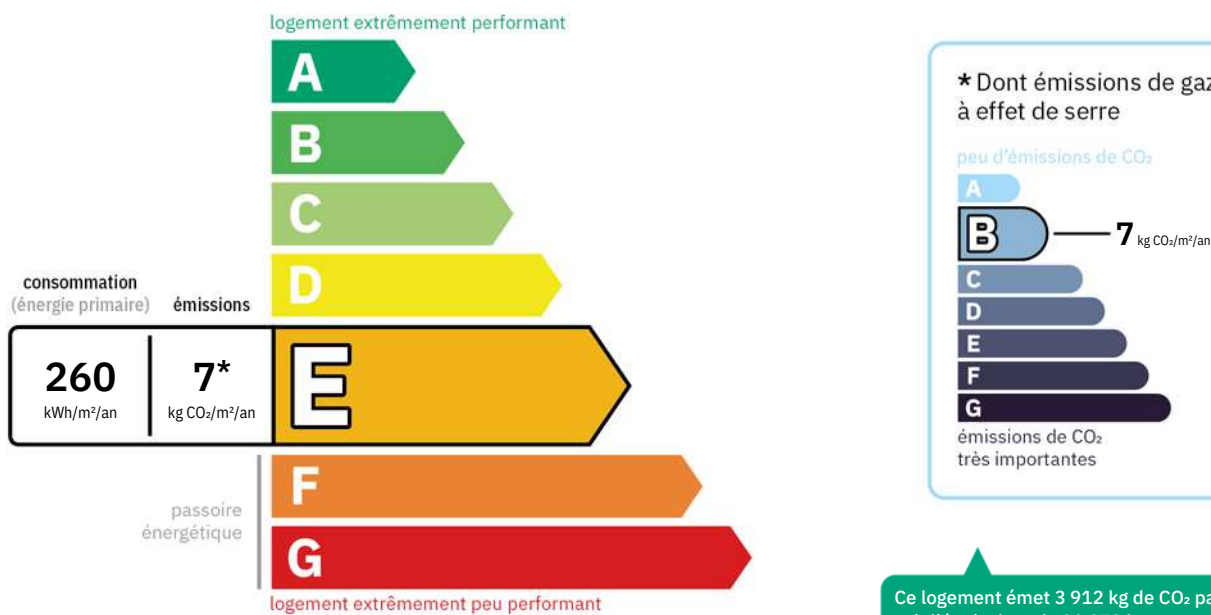
AGENDA DIAGNOSTICS
CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
41, rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05.62.91.19.32
R.C.S : 838 641 132

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr



adresse : **5 Route de Trie 65220 LAPEYRE**
type de bien : maison individuelle
année de construction : Avant 1948
surface habitable : **502,00 m²** véranda chauffée : **0,00 m²** total : **502,00 m²**
propriétaire : Rebecca VALTONEN
adresse : 5 Route de Trie 65220 LAPEYRE France

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 3 912 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 20 272 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). Voir page 3 les détails par poste.



entre **5 960 €** et **8 120 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir page 3

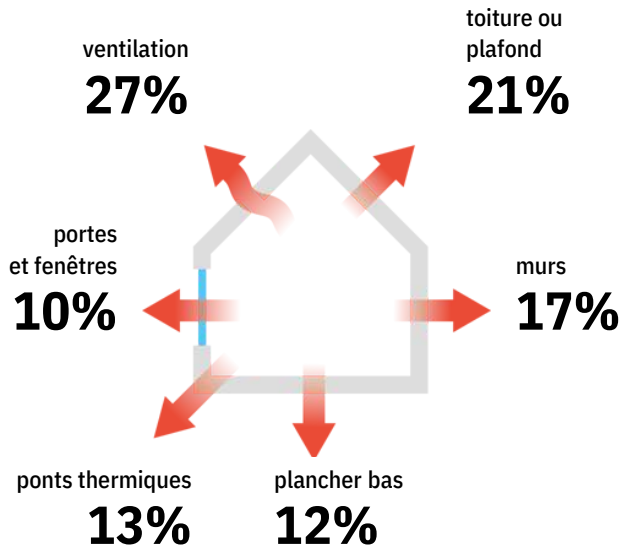
INFORMATIONS DIAGNOSTIQUEUR

CABINET BAPTISTE FERNANDEZ
41 rue du Général DE GAULLE 65200
BAGNÈRES DE BIGORRE
diagnostiqueur : Jean Baptiste CAZAUX
LAFFORGUE

tel : 05 62 91 19 32
email : baptiste.fernandez@agendadiagnostics.fr
n° de certification : CPDI5968
organisme de certification : I.Cert



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

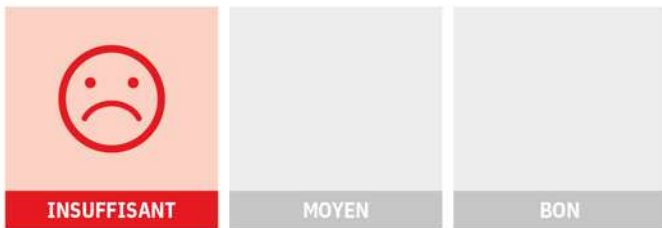


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation) *



Production d'énergies renouvelables

Équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



réseaux de chaleur vertueux



géothermie

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

















Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

* Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 bois	83 259 (83 259 é.f.)	entre 4 230 € et 5 740 €	 87%
	 bois	35 740 (35 740 é.f.)	entre 970 € et 1 320 €	
 eau chaude sanitaire	 électrique	9 007 (3 916 é.f.)	entre 580 € et 790 €	 10%
 refroidissement		0 (0 é.f.)	0 €	 0%
 éclairage	 électrique	2 278 (991 é.f.)	entre 140 € et 200 €	 2%
 auxiliaires	 électrique	705 (307 é.f.)	entre 40 € et 70 €	 1%
énergie totale pour les usages recensés		130 988 kWh (124 211 kWh é.f.)	entre 5 960 € et 8 120 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 279l par jour.

é.f. → énergie finale

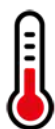
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -1€ par an**

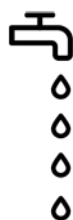
astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 279ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

115ℓ consommés en moins par jour, c'est -25% sur votre facture **soit -229€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.








En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur un garage	insuffisante
 plancher bas	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un garage avec isolation intrinsèque ou en sous-face (20 cm)	insuffisante
 toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (20 cm) Plafond en plaque de plâtre donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (3 cm) Plafond structure inconnu (sous combles perdus) non isolé donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres fixes bois, double vitrage Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage Portes-fenêtres battantes avec soubassement bois, double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres oscillantes bois, double vitrage à isolation renforcée Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) bois avec moins de 30% de vitrage simple	moyenne




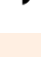
Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Poêle à granulés flamme verte installé à partir de 2020 avec en appoint un poêle à bois (bûche) installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte avec programmeur avec réduit (système individuel)
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 200 L
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012 Ventilation mécanique ponctuelle dans la salle de bain
 pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack **1** de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack **2** d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux **1** + **2** ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack **1** avant le pack **2**). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




1 Les travaux essentiels

montant estimé : 34 700 à 52 000 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 plancher bas	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

2 Les travaux à envisager

montant estimé : 65 800 à 98 700 €

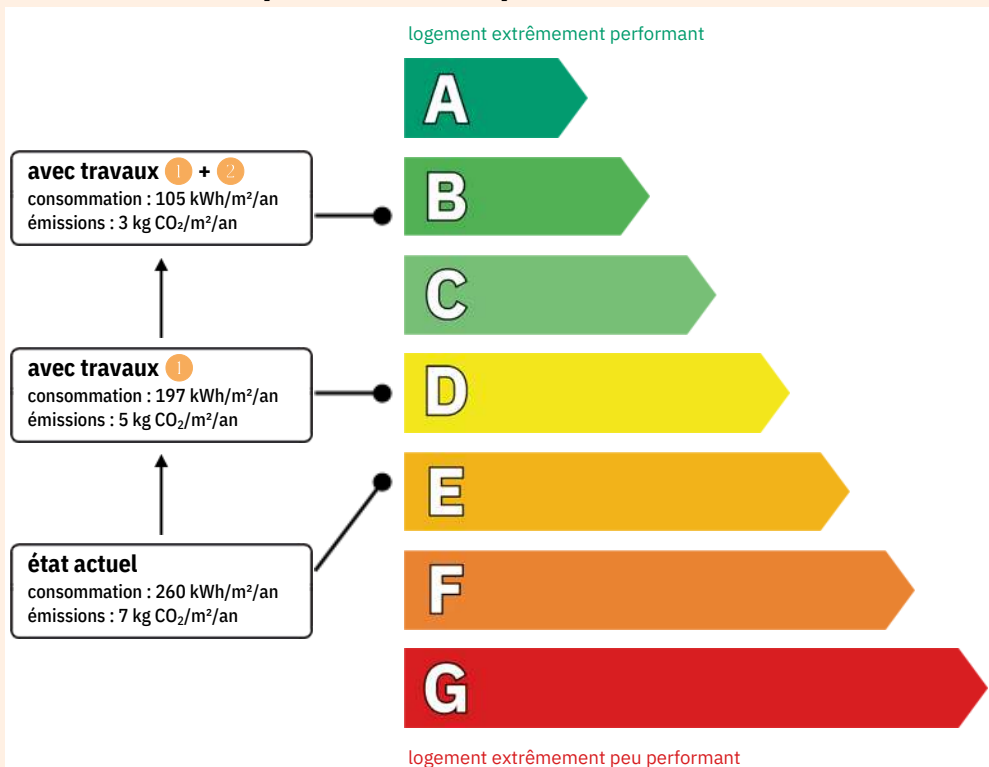
lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$
 eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	$\text{COP} = 3$

Commentaires :

Sans objet

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller

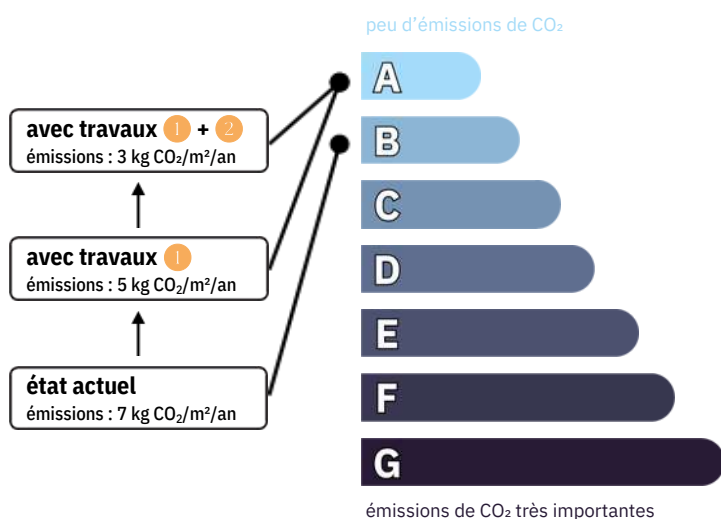
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixé pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :
 Référence du DPE : **Dossier N° 2022-09-02734 #D** **Aucun**
 Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**
 Date de visite du bien : **15/09/2022**
 Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**
 Référence de la parcelle cadastrale : **Non communiquée**



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	mesurée ou observée	65 Hautes Pyrénées
Altitude	donnée en ligne	inférieur à 400 m
Type de bien	mesurée ou observée	Maison Individuelle
Année de construction	estimée	Avant 1948
Surface habitable du logement	mesurée ou observée	502 m²
Nombre de niveaux du logement	mesurée ou observée	1
Hauteur moyenne sous plafond	mesurée ou observée	2,85 m

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	mesurée ou observée 433,5 m²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée l'extérieur
	Matériau mur	mesurée ou observée Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Épaisseur mur	mesurée ou observée 60 cm
	Isolation	mesurée ou observée non
Mur 2 Nord, Sud, Ouest	Enduit sur matériaux anciens	mesurée ou observée oui
	Surface du mur	mesurée ou observée 194,17 m²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée un garage
	Surface Aiu	mesurée ou observée 196 m²
	Etat isolation des parois Aiu	mesurée ou observée non isolé
	Surface Aue	mesurée ou observée 110 m²
	Etat isolation des parois Aue	mesurée ou observée non isolé
	Matériau mur	mesurée ou observée Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Épaisseur mur	mesurée ou observée 60 cm
	Isolation	mesurée ou observée non
Plancher 1	Enduit sur matériaux anciens	mesurée ou observée oui
	Surface de plancher bas	mesurée ou observée 502 m²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée un terre-plein

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Etat isolation des parois Aue	mesurée ou observée non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	mesurée ou observée 96 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	mesurée ou observée 205 m ²
	Type de pb	mesurée ou observée Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	mesurée ou observée non
Plancher 2	Surface de plancher bas	mesurée ou observée 120 m ²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée un garage
	Surface Aiu	mesurée ou observée 120 m ²
	Etat isolation des parois Aiu	mesurée ou observée non isolé
	Surface Aue	mesurée ou observée 81 m ²
	Etat isolation des parois Aue	mesurée ou observée non isolé
	Type de pb	mesurée ou observée Plancher entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnue	mesurée ou observée oui
	Epaisseur isolant	mesurée ou observée 20 cm
Plafond 1	Surface de plancher haut	mesurée ou observée 114 m ²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	mesurée ou observée 114 m ²
	Surface Aue	mesurée ou observée 130 m ²
	Etat isolation des parois Aue	mesurée ou observée non isolé
	Type de ph	mesurée ou observée Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	mesurée ou observée oui
	Epaisseur isolant	mesurée ou observée 20 cm
Plafond 2	Surface de plancher haut	mesurée ou observée 136,03 m ²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	mesurée ou observée Plafond en plaque de platre
	Isolation	mesurée ou observée oui
	Epaisseur isolant	mesurée ou observée 3 cm
Plafond 3	Surface de plancher haut	mesurée ou observée 120 m ²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	mesurée ou observée Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	mesurée ou observée non
Plafond 4	Surface de plancher haut	mesurée ou observée 88 m ²
	Type de local adjacent	mesurée ou observée l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	mesurée ou observée Plafond en plaque de platre
	Isolation	mesurée ou observée oui
	Epaisseur isolant	mesurée ou observée 3 cm
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies	mesurée ou observée 14,27 m ²
	Placement	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	mesurée ou observée Nord
	Inclinaison vitrage	mesurée ou observée vertical
	Type ouverture	mesurée ou observée Fenêtres battantes
	Type menuiserie	mesurée ou observée Bois
	Présence de joints d'étanchéité	mesurée ou observée non
	Type de vitrage	mesurée ou observée double vitrage
	Epaisseur lame air	mesurée ou observée 16 mm
Présence couche peu émissive	mesurée ou observée non	

































enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm	
Type volets	 mesurée ou observée	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Est	Surface de baies	 mesurée ou observée 4,74 m ²	
	Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 mesurée ou observée Est	
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée vertical	
	Type ouverture	 mesurée ou observée Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 mesurée ou observée Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée non	
	Type de vitrage	 mesurée ou observée double vitrage	
	Epaisseur lame air	 mesurée ou observée 16 mm	
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée non	
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée en tunnel	
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type volets	 mesurée ou observée Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	 mesurée ou observée Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 mesurée ou observée Absence de masque lointain	
	Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	 mesurée ou observée 11,07 m ²
		Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	 mesurée ou observée Sud
Inclinaison vitrage		 mesurée ou observée vertical	
Type ouverture		 mesurée ou observée Fenêtres battantes	
Type menuiserie		 mesurée ou observée Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 mesurée ou observée non	
Type de vitrage		 mesurée ou observée double vitrage	
Epaisseur lame air		 mesurée ou observée 16 mm	
Présence couche peu émissive		 mesurée ou observée non	
Gaz de remplissage		 mesurée ou observée Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		 mesurée ou observée en tunnel	
Largeur du dormant menuiserie		 mesurée ou observée Lp: 5 cm	
Type volets		 mesurée ou observée Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches	 mesurée ou observée Absence de masque proche		
Type de masques lointains	 mesurée ou observée Absence de masque lointain		
Fenêtre 4 Nord	Surface de baies	 mesurée ou observée 1 m ²	
	Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 mesurée ou observée Nord	
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée vertical	
	Type ouverture	 mesurée ou observée Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	 mesurée ou observée Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée non	
Type de vitrage	 mesurée ou observée double vitrage		

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Air
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Est	Surface de baies	 mesurée ou observée	10,75 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Est
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Fenêtres fixes
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non
	Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Air
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain	
Fenêtre 6 Est	Surface de baies	 mesurée ou observée	10,71 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Est
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non
	Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type volets	 mesurée ou observée	Persiennes avec ajours fixes
Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain	
Fenêtre 7 Est	Surface de baies	 mesurée ou observée	9,91 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Est
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	Métal avec rupteur de ponts thermiques
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non
Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage	

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type volets	 mesurée ou observée	Persiennes avec ajours fixes
	Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain
Fenêtre 8 Sud	Surface de baies	 mesurée ou observée	1,2 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Sud
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non
	Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Air
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 mesurée ou observée	Baie sous un balcon ou auvent
	Avancée l (profondeur des masques proches)	 mesurée ou observée	≥ 3 m
	Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Masque homogène
	Hauteur a (°)	 mesurée ou observée	0 - 15°
Fenêtre 10 Ouest	Surface de baies	 mesurée ou observée	3,97 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Plafond 2
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Ouest
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non
	Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	18 mm
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	oui
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 1 Est	Surface de baies	 mesurée ou observée	4,86 m ²
	Placement	 mesurée ou observée	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 mesurée ou observée	Est
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée	vertical
	Type ouverture	 mesurée ou observée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type menuiserie	 mesurée ou observée	Bois

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée	non	
Type de vitrage	 mesurée ou observée	double vitrage	
Épaisseur lame air	 mesurée ou observée	16 mm	
Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée	non	
Gaz de remplissage	 mesurée ou observée	Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée	au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée	Lp: 5 cm	
Type de masques proches	 mesurée ou observée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	 mesurée ou observée	Absence de masque lointain	
Porte-fenêtre 2 Sud	Surface de baies	 mesurée ou observée 1,69 m ²	
	Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	 mesurée ou observée Sud	
	Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée vertical	
	Type ouverture	 mesurée ou observée Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
	Type menuiserie	 mesurée ou observée Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée non	
	Type de vitrage	 mesurée ou observée double vitrage	
	Épaisseur lame air	 mesurée ou observée 16 mm	
	Présence couche peu émissive	 mesurée ou observée non	
	Gaz de remplissage	 mesurée ou observée Argon / Krypton	
	Positionnement de la menuiserie	 mesurée ou observée au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	 mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de masques proches	 mesurée ou observée Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	 mesurée ou observée Absence de masque lointain	
	Porte-fenêtre 3 Sud	Surface de baies	 mesurée ou observée 4,51 m ²
		Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	 mesurée ou observée Sud
		Inclinaison vitrage	 mesurée ou observée vertical
Type ouverture		 mesurée ou observée Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
Type menuiserie		 mesurée ou observée Bois	
Présence de joints d'étanchéité		 mesurée ou observée non	
Type de vitrage		 mesurée ou observée double vitrage	
Épaisseur lame air		 mesurée ou observée 16 mm	
Présence couche peu émissive		 mesurée ou observée non	
Gaz de remplissage		 mesurée ou observée Argon / Krypton	
Positionnement de la menuiserie		 mesurée ou observée au nu intérieur	
Largeur du dormant menuiserie		 mesurée ou observée Lp: 5 cm	
Type de masques proches		 mesurée ou observée Baie masquée par une paroi latérale au Sud	
Type de masques lointains		 mesurée ou observée Masque homogène	
Hauteur a (°)		 mesurée ou observée 0 - 15°	
Porte 1		Surface de porte	 mesurée ou observée 4,75 m ²
		Placement	 mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
		Type de local adjacent	 mesurée ou observée l'extérieur
	Nature de la menuiserie	 mesurée ou observée Porte simple en bois	
	Type de porte	 mesurée ou observée Porte opaque pleine	
	Présence de joints d'étanchéité	 mesurée ou observée non	

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Positionnement de la menuiserie	mesurée ou observée au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
Porte 2	Surface de porte	mesurée ou observée 1,83 m²	
	Placement	mesurée ou observée Mur 2 Nord, Sud, Ouest	
	Type de local adjacent	mesurée ou observée un garage	
	Surface Aiu	mesurée ou observée 196 m²	
	Etat isolation des parois Aiu	mesurée ou observée non isolé	
	Surface Aue	mesurée ou observée 110 m²	
	Etat isolation des parois Aue	mesurée ou observée non isolé	
	Nature de la menuiserie	mesurée ou observée Porte simple en bois	
	Type de porte	mesurée ou observée Porte opaque pleine	
	Présence de joints d'étanchéité	mesurée ou observée non	
	Positionnement de la menuiserie	mesurée ou observée au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Porte 3	Surface de porte	mesurée ou observée 3,93 m²
		Placement	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest
Type de local adjacent		mesurée ou observée l'extérieur	
Nature de la menuiserie		mesurée ou observée Porte simple en bois	
Type de porte		mesurée ou observée Porte avec moins de 30% de vitrage simple	
Présence de joints d'étanchéité		mesurée ou observée non	
Positionnement de la menuiserie		mesurée ou observée au nu intérieur	
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Nord	
	Type isolation	mesurée ou observée non isolé	
	Longueur du PT	mesurée ou observée 49,3 m	
	Position menuiseries	mesurée ou observée en tunnel	
Pont Thermique 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Est	
	Type isolation	mesurée ou observée non isolé	
	Longueur du PT	mesurée ou observée 15,8 m	
	Position menuiseries	mesurée ou observée en tunnel	
Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Sud	
	Type isolation	mesurée ou observée non isolé	
	Longueur du PT	mesurée ou observée 36,8 m	
	Position menuiseries	mesurée ou observée en tunnel	
Pont Thermique 4	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Nord	
	Type isolation	mesurée ou observée non isolé	
	Longueur du PT	mesurée ou observée 6 m	
	Position menuiseries	mesurée ou observée au nu extérieur	
Pont Thermique 5	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée Lp: 5 cm	
	Type de pont thermique	mesurée ou observée Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Est	
	Type isolation	mesurée ou observée non isolé	
	Longueur du PT	mesurée ou observée 32,3 m	

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Pont Thermique 6	Position menuiseries	mesurée ou observée au nu extérieur
	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Est
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	14,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Est
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	12,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Est
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	10,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Sud
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 3 Sud
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	4,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Sud
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	4,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur
Pont Thermique 13 (négligé)	Type de pont thermique	Plafond 2 / Fenêtre 10 Ouest
	Type isolation	ITI
	Longueur du PT	13,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu extérieur
Pont Thermique 14	Type de pont thermique	Mur 1 Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1
	Type isolation	non isolé
	Longueur du PT	6,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	au nu intérieur

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Pont Thermique 15	Type de pont thermique	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée
	Position menuiseries	mesurée ou observée
Pont Thermique 16	Type de pont thermique	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	mesurée ou observée
	Position menuiseries	mesurée ou observée
Pont Thermique 17 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 18 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 19 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 20 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 21	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 22	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 23	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 24 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 25	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 26	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 27	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée
Pont Thermique 28 (négligé)	Type PT	mesurée ou observée
	Type isolation	mesurée ou observée
	Longueur du PT	mesurée ou observée

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	mesurée ou observée VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	mesurée ou observée 2018 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	mesurée ou observée Electrique
	Façades exposées	mesurée ou observée plusieurs
	Logement Traversant	mesurée ou observée oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	mesurée ou observée Installation de chauffage avec appoint
	Type générateur	mesurée ou observée Bois - Poêle à granulés flamme verte installé à partir de 2020
	Année installation générateur	mesurée ou observée 2022
	Energie utilisée	mesurée ou observée Bois
	Type de combustible bois	mesurée ou observée Granulés (pellets) ou briquettes
	Type générateur	mesurée ou observée Bois - Poêle à bois (bûche) installé de 2007 à 2017 avec label flamme verte
	Année installation générateur	mesurée ou observée 2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	mesurée ou observée Bois
	Type de combustible bois	mesurée ou observée Bûches
	Type émetteur	mesurée ou observée Poêle à granulés flamme verte installé à partir de 2020
	Année installation émetteur	mesurée ou observée Inconnue
	Type de chauffage	mesurée ou observée divisé
	Equipement intermittence	mesurée ou observée Avec intermittence centrale avec minimum de température
ECSanitaires	Nombre de niveaux desservis	mesurée ou observée 1
	Type générateur	mesurée ou observée Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	mesurée ou observée 2010 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	mesurée ou observée Electrique
	Chaudière murale	mesurée ou observée non
	Type de distribution	mesurée ou observée production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	mesurée ou observée accumulation
Volume de stockage	mesurée ou observée 200 L	

cadre réglementaire

- ▶ Article L126-23 du Code de la Construction et de l'Habitation : Informations et diagnostics divers
- ▶ Articles L126-26 à L126-33, R126-15 à R126-20 et R126-29 du Code de la Construction et de l'Habitation : Diagnostic de performance énergétique
- ▶ Articles R126-21 à R126-25 du Code de la Construction et de l'Habitation : Mention des informations dans les annonces immobilières
- ▶ Articles R126-26 et R126-27 du Code de la Construction et de l'Habitation : Transmission et exploitation des diagnostics de performance énergétique
- ▶ Articles R172-1 à R172-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Construction des bâtiments
- ▶ Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- ▶ Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- ▶ Arrêté du 31 mars 2021 modifié relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine
- ▶ Arrêté du 31 mars 2021 modifié relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant



AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>



Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
41 rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations adictees par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans merrion)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termites avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Ménules

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millemes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Rénovation Energétique

Assainissement collectif

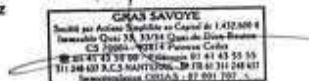
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Baptiste FERNANDEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

AGENDA DIAGNOSTICS
CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
41, rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES DE BIGORRE
Tél. : 05.62.91.19.32
R.C.S : 838 641 132

État des risques et pollutions (ERP)

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 2022-09-02734

Mode EDITION***

Réalisé par Baptiste FERNANDEZ

Pour le compte de CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE
FERNANDEZ

Date de réalisation : 19 septembre 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

5 Route de Trie
65220 Lapeyre

Vendeur

MME Rebecca VALTONEN



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation ...	approuvé	21/06/2010	oui	non	p.3
Zonage de sismicité : 3 - Modérée ⁽¹⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Non	0 site* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	<i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Oui	<i>Présence d'un PAPI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	Remontées de nappes	Oui	<i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité MOYENNE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Non	-
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Non	-



SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques.....	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8



Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **65-2017-03-17-006** du **17/03/2017**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 19/09/2022

2. Adresse

5 Route de Trée

65220 Lapeyre

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
 Mouvement de terrain **Mvt terrain-Sécheresse** Séisme Cyclone Eruption volcanique
 Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
 Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection
 L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaisement oui non
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne **Modérée** Faible Très faible
 zone 5 zone 4 **zone 3** zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible
 zone 3 zone 2 **zone 1**

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur MME Rebecca VALTONEN à _____ le _____
Acquéreur _____ à _____ le _____

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.



Mouvement de terrain

PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels,
approuvé le 21/06/2010

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



*La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.*



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain	01/05/1989	30/09/1990	18/07/2001	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)				

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées
 Commune : Lapeyre

Adresse de l'immeuble :
 5 Route de Trie
 65220 Lapeyre
 France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

MME Rebecca VALTONEN

Acquéreur : _____

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

> Règlement du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ en date du 19/09/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels et par la réglementation du PPRn Mouvement de terrain approuvé le 21/06/2010
Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.
- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, approuvé le 21/06/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° : 65-2017-03-17-006

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires : Délivrance des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-16h00, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-16h30)
Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

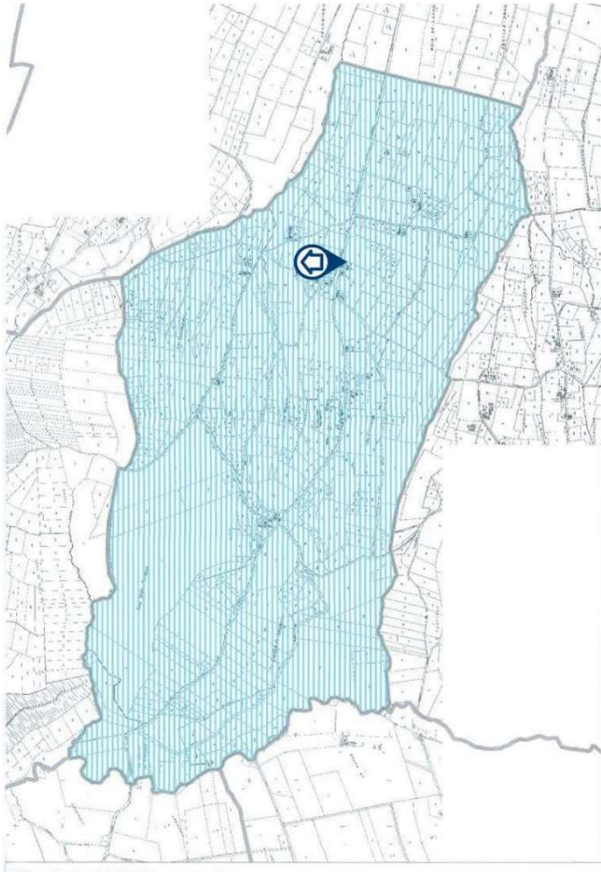
Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE





échelle: 1/10 000



Direction
du Développement
et de l'Équipement
Territoriaux
10000 TARBES

Commune : LAPEYRE

**Plan de prévention
des risques naturels prévisibles (PPR)**
Mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement
des sols argileux
Département des Hautes Pyrénées

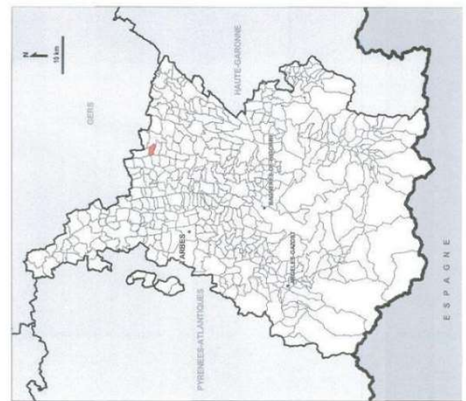
PPR approuvé le : 21 JUIN 2010

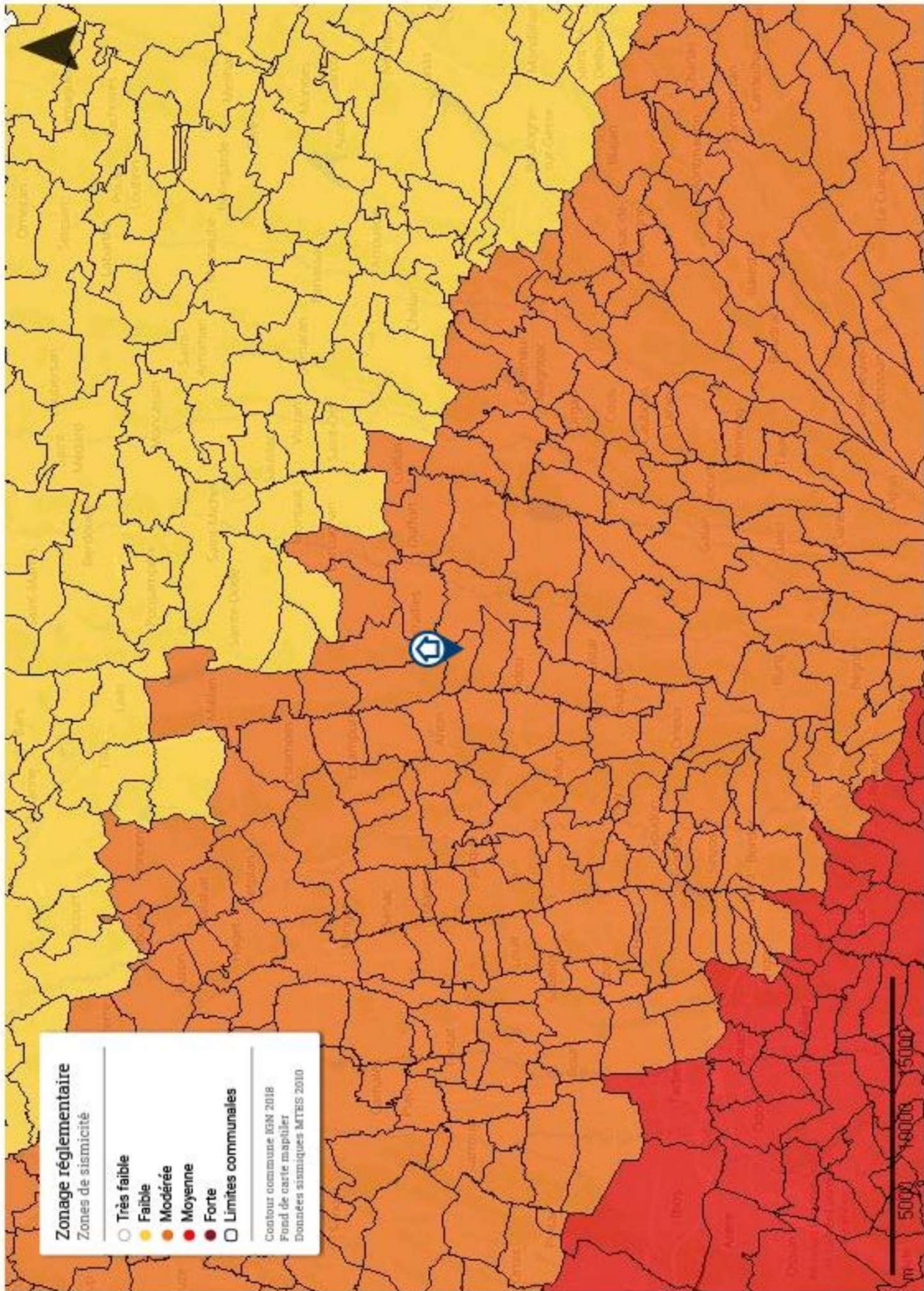


Carte du zonage réglementaire



Source : BD Carthage © IGN, Edito 2007 ; Carte d'alignement approuvée par le conseil municipal de La Peyre le 21 Juin 2010







Attestation d'assurance

Police n°49 366 477 - Adhérent GS n°255063

Attestation d'assurance



Allianz Responsabilité Civile Activités de Services

La Sté d'Assurances, Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex certifie que :

CABINET D'EXPERTISES BAPTISTE FERNANDEZ
Baptiste FERNANDEZ
41 rue du Général de Gaulle
65200 BAGNERES-DE-BIGORRE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le N° 49366477.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 855 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, sauf dans les immeubles de grande hauteur (IGH), les établissements recevant du public (ERP) des catégories 1 à 4, les immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes et les bâtiments industriels.

(Amiante sans mention)

Exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Recherche de plomb avant travaux

Diagnostic termite avant vente, parties privatives et parties communes

Etat parasitaire - Diagnostic Ménages

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) individuel

Etat de l'installation intérieure de l'électricité, parties privatives et parties communes

Loi Carrez

Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Millèmes de copropriété, tantièmes de charges

Constat logement décent

Prêt conventionné - Normes d'habitabilité

Diagnostic métrage habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Etat des lieux localif

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Détermination de la concentration de plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en Renovation Energétique

Assainissement collectif

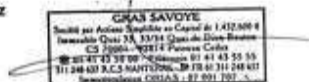
Diagnostic sécurité piscine

La présente attestation est délivrée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 janvier 2020 et sous réserve du paiement de la cotisation émise ou à émettre.

Garantie RC Professionnelle: 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance.

Le présent document, établi par Allianz I.A.R.D., a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il constitue une présomption d'application des garanties, mais ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables aux souscripteurs et assurés le sont également à toute personne bénéficiaire de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Etablie à La Défense, le 26 décembre 2019, Pour Allianz



Allianz I.A.R.D.
 Entreprise régie par le Code des Assurances
 Société anonyme au capital de 991 967 200 euros

Siège social
 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex
 542 110 291 RCS Nanterre